L'internat éducatif : Pour qui, pour quoi ? De l'exclusion à l'alliance

Actes du colloque 21 Janvier 2014 Villeurbanne

Parents - Familles
Professionnels du secteur médico-social et social
Professionnels de l'Education Nationale
Etudiants

adpep69@lespep69.org

Les PEP 69
La solidarité en action

Contributions à la journée du 21 janvier 2014

Colloque sur

« L'internat éducatif, pour qui, pour quoi, de l'exclusion à l'alliance ».

Le 21 janvier dernier s'est déroulé, à Villeurbanne, le colloque que nous (Les PEP 69) avions organisé sur la problématique générale de l'internat éducatif, avec ce titre, pour nous explicite et significatif :

« L'internat éducatif : pour qui, pour quoi ? De l'exclusion à l'alliance. »

Cette journée de formation, prise en charge par l'organisme paritaire de formation, a réuni près de 100 personnes, éducateurs, responsables d'établissements, travailleurs sociaux du département et de l'éducation nationale, enseignants.

Le matin, à l'ouverture, Monsieur Baglan, Inspecteur d'Académie, Monsieur Gueye, Adjoint aux affaires scolaires de Villeurbanne et, le soir, à la clôture, Monsieur de Lavernée, vice-président du Conseil général du Rhône, délégué à l'intégration sociale et Monsieur Maillard, Directeur de la mission Métropole du Grand Lyon sont venus signer de leur présence l'intérêt qu'ils souhaitaient manifester à notre initiative. Ils ont aussi, chacun dans son domaine, tracé quelques orientations et indiqué quelques perspectives pour des structures telles que nos propres internats de Propières et Vernay (« La Farge » et « Mauchamp »).

Plus généralement, les différentes interventions de cette journée nous ont permis, principalement :

- De mieux cerner et comprendre les différentes situations et problématiques individuelles, familiales et/ou sociales d'enfants et d'adolescents pour

lesquelles l'accueil en internat éducatif peut constituer une réponse adaptée.

- De mieux préciser les rôles de chacune des institutions concernées : Education Nationale (premier et second degré), Conseil Général pour ses responsabilités en matière de protection de l'enfance et, bien sûr, les structures « Internats » elles-mêmes, leurs projets éducatifs et leurs leviers d'action.

- De faire la part, pour un jeune accueilli en internat, des dimensions collectives (le cadre éducatif) et individuelles (aspects psychologiques).

Pour nous Les PEP, tous ces apports et toutes ces confrontations, ne peuvent que nous encourager, avec, en première ligne, les équipes en charge de nos établissements, à poursuivre le travail engagé et à veiller à sa pérennité dans le nouvel environnement institutionnel crée, dans notre actuel département, par la loi « Métropole ».

Quelle que soit demain la collectivité responsable, notre territoire, cela a été largement souligné, a besoin d'établissements tels que nos internats pour offrir des solutions souples, graduées et diversifiées en réponse aux difficultés de natures diverses rencontrées par des familles et des jeunes, enfants ou adolescents.

Ce sont les différentes interventions de cette journée que nous vous proposons de trouver ci-dessous, sur notre site. Nous les avons laissées dans l'ordre dans lequel chacun des intervenants les a présentées, avec sa propre présentation, certaines étant des témoignages directs, d'autres des apports et analyses plus distanciés.

Nous vous en souhaitons bonne réception et bonne lecture.

Le Président de l'association Les PEP 69 : Franck Bachon

Les interventions

I Témoignage sur les publics concernés par une proposition d'accueil en internat éducatif

Intervention de Tatiana ROUS, Assistante sociale en faveur des élèves à la Direction des Services départementaux de l'Education Nationale du Rhône. 4

Intervention Mme IAMETTI - Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence 7

Intervention de M. BERRY - Conseiller Principal d'éducation au Collège de Monsols 12

II Approche sociologique

M. Glasman - L'internat comme cadre éducatif 15

III Internats PEP et Ville de Lyon - Le fonctionnement

M. Lorchel - directeur de l'internat Adolphe Favre de la ville de Lyon 19

Mme Alban, directrice des internats PEP du Rhône - Points clefs du fonctionnement des internats. 28

IV Le cadre juridique et social

Intervention de Mme Gauthier - Service de la Protection de l'Enfance du département du Rhône. 35

V L'accueil dans les écoles et les collèges

Mmes Chassignol et Barraud - professeurs des écoles, secteur Haut Beaujolais. 43

Intervention de Mme Moreau, principale du collège de Monsols jusqu'à la rentrée 2013 ... 51

VI La dimension psychique de l'accueil du pré-adolescent et de l'adolescent en internat

Intervention Mme Mannino, psychologue clinicienne. 57

VII Retour et témoignage sur la journée

Anne Marie Vaillé 67

I. Témoignages sur les publics concernés par une proposition d'accueil en internat éducatif.

Intervention de Tatiana ROUS, Assistante sociale en faveur des élèves à la Direction des Services départementaux de l'Education Nationale du Rhône.

En ce qui me concerne, je perçois l'internat scolaire comme un lieu de vie éducatif pour permettre à l'adolescent de se construire loin de certaines conditions environnementales qui peuvent parfois parasiter son parcours.

En tant qu'assistante sociale en faveur des élèves, mon rôle est de contribuer avec l'équipe du collège à la bonne progression scolaire de l'élève,
Le principe du collège unique n'est pas aisé pour tous les élèves qui sont tous différents et pour qui « rentrer dans le moule » n'est pas possible. La spécificité de mon travail est de voir les élèves dans leur globalité : dans le cadre scolaire, dans leur relation avec leurs parents avec leur environnement aussi : leur rapport au quartier, aux copains, au collège ...

Aussi malgré la pénurie d'internats dans le département du Rhône, j'ai réalisé plusieurs demandes de candidatures avec l'élève, leurs parents et même parfois leurs référents si il y a des mesures éducatives pour ces jeunes, suggérant que cela pouvait être une solution pour certains. Je pense que même si nous savons qu'il n'y a pas de place disponible et qu'il va falloir faire un tri de priorité pour accepter les candidatures proposées, il est tout de même important de pouvoir faire remonter les besoins que nous avons sur le terrain.

Chaque situation est différente et par conséquent chaque suite donnée au

dossier est toute aussi différente. Ce qui est commun à ces situations c'est la nécessité d'un éloignement durant la semaine du jeune et de sa famille et surtout que le jeune ne ressente pas cet éloignement comme une sanction.

Deux illustrations avec des prénoms factices pour préserver l'anonymat des situations :

Pierre est en 6ème lorsque l'internat est évoqué pour lui : c'était un élève qui décrochait totalement alors qu'il avait de bonnes capacités pour réussir et pour qui le parcours en école élémentaire avait été sans embûche. Lorsque l'on parle de décrochage scolaire, il s'agit effectivement d'une baisse de motivation dans les apprentissages sans forcément être absent aux cours ; mais les causes de cette démobilisation ne sont pas liées forcement à la scolarité, il y a différentes causes sociales qui peuvent en être à l'origine. L'environnement familial peut être l'une d'entre elles, ce qui est le cas dans la situation présente: les parents se sont alertés rapidement devant les résultats faibles de l'élève mais aussi devant le comportement enfantin que leur fils pouvait avoir à la maison : les parents avaient des difficultés à poser un cadre, une autorité, aussi cela développait-il une certaine infantilisation de Pierre. La famille, consciente de tout cela, ne souhaitait pas mettre en péril sa scolarité et plus tard son orientation, nous avons constitué le dossier, la famille s'est rendue au rendez-vous de pré-admission de l'internat et tout s'est bien passé. Pierre aujourd'hui réalise un bon parcours scolaire et reconnaît que l'internat lui a été bénéfique.

Ensuite il y a Paul et Jean, ce sont deux frères très différents l'un est en 6ème et l'autre en 5ème. Les deux frères étaient très absents du collège. Lorsque je vous parle d'absentéisme, il s'agit non pas d'une ou deux journées dans le mois, justifiées, mais de multiples demi-journées d'absences non justifiées dans le mois pour ces deux élèves là. Malgré les divers rappels à l'obligation scolaire pour les moins de 16 ans et de nombreuses tentatives d'aménager la scolarité pour leur donner l'envie de retrouver les bancs du collège, rien ne fonctionna. Une mesure éducative (AEMO) a été mise en place durant des années, pour soutenir cette maman qui vivait seule avec ses 4 enfants. Elle apparaissait en difficulté pour poser un cadre éducatif. L'amour qu'elle portait à ses enfants l'empêchait de leur dire «non». Lors des différents échanges en présence de l'éducatrice, la mère, les enfants, nous ne pouvions que constater l'échec scolaire des deux frères, alors qu'ils avaient tous deux le potentiel pour réussir. Leur seule difficulté était qu'il leur manquait un cadre pour les encourager dans cette réussite et que malgré mon accompagnement en sus de la mesure

éducative, nous ne pouvions pallier à cette carence au sein du foyer. On a opté pour une demande d'internat éducatif qui permettrait à tous les membres de la famille de retrouver une place à part entière et respecter celle de l'autre. L'internat pouvait apporter à Paul et Jean un certain encadrement au quotidien afin de les remobiliser et retrouver une identité qui leur était propre. Aujourd'hui Paul est toujours à l'internat cela se passe très bien pour lui. En revanche Jean, son ainé, n'a pas supporté sur le long cours le cadre posé par l'internat et le collège auquel il était rattaché et a fait « exploser » le dispositif, en dévoilant une violence que l'on ne lui connaissait pas auparavant. Aujourd'hui il est retourné chez lui, est revenu dans son établissement de secteur (car toujours d'obligation scolaire) où j'ai repris mon suivi pour tenter de travailler avec lui une orientation en cette fin d'année de 3ème.

A travers ces deux situations, j'ai pu me rendre compte des limites d'une prise en charge en internat.

Nous, les assistantes sociales scolaires, nous procédons à l'évaluation de la situation du jeune dans la globalité de sa situation : familiale, sociale et scolaire. Bien que nous ayons des éléments pour analyser la situation et proposer le montage d'un dossier pour l'internat il nous est difficile d'appréhender, en revanche, tous les moyens dont dispose l'internat éducatif et à quel moment il arrive à ses limites pour peut-être proposer une orientation plutôt vers une MECS ou autre mesure éducative comme une AEA.

N'oublions pas non plus que les élèves pour qui nous préconisons un internat, sont des jeunes des villes qui peuvent avoir une certaine difficulté également à s'intégrer dans un décor plus de campagne.

Aussi, bien que certaines familles soient en demande d'un encadrement tel que l'internat scolaire et que l'on pense que cette solution soit la plus appropriée face à la situation, la personnalité imprévisible et fluctuante des adolescents en quête de leur propre identité ne permet pas de garantir la réussite de ce choix et de l'impact que va avoir l'internat sur l'enfant et son investissement scolaire.

Intervention Mme IAMETTI - Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence

La famille est composée de Mme B, Monsieur M, de leur fille Marie de 15 ans et demi et de leurs fils Jeremy de 12 ans et demi.

Les éléments de danger qui ont amené cette situation familiale vers le judiciaire :

Marie et Jeremy ont été accueillis en octobre 2006 dans une famille d'accueil de l'association Septigone en raison de l'hospitalisation de leur maman dans le cadre d'un accueil provisoire. Le père était en situation professionnelle.
Lors de cet accueil, les enfants ont eu des attitudes inquiétantes. L'assistante familiale avait assisté à une scène à caractère sexuel entre les enfants. Elle l'avait signalé à l'intervenant social qui s'est alors questionné sur le vécu des enfants à leur domicile. Les propos des enfants et les explications inappropriées de Monsieur M. ont amené les professionnels à faire un signalement au Procureur en décembre 2006. Ce signalement aboutira au placement des enfants en famille d'accueil. Dans le même temps, il y aura une enquête judiciaire qui aboutira à un non lieu.

M. M. et Mme B. très opposés à la mesure de placement n'ont pas été en mesure d'élaborer autour de leurs difficultés éducatives. Les observations des professionnels ont été vécues comme une remise en cause de leurs capacités parentales rendant une collaboration très difficile.

Lors de l'audience du 7 avril 2008, la mesure de placement a été levée et une mesure éducative en faveur de Marie et Jeremy a été ordonnée avec pour objectif d'accompagner la restitution de ces enfants. Nous avons pu rencontrer régulièrement parents et enfants, essentiellement à leur domicile et sommes intervenus surtout auprès des parents. Marie et Jeremy se sont montrés inquiets et fuyants quant à notre intervention, il leur a fallu du temps pour s'accoutumer à notre présence.

Monsieur M. nous est apparu très immature dans sa relation aux enfants, il exprime clairement ses difficultés à leur poser des limites mais, dans le même temps, il semble se complaire dans ce fonctionnement et d'autant plus qu'il laisse volontiers Madame B jouer ce rôle éducatif. Monsieur M. se considère comme un «papa poule» qui ne peut rien refuser à ses enfants. Il évoque alors sa propre enfance où la violence physique et verbale de son père était quotidienne. Il ne veut pas reproduire ce schéma familial ; toutefois, nous constatons qu'il peut lui-même insulter ses enfants quand il constate son impuissance. Il reconnaît alors sa fragilité mais ne peut pas encore aller vers un soutien psychologique. Malgré ses réticences à envisager un suivi psychologique, il a accepté de rencontrer la psychologue de notre service qui tentera de le rassurer quant à un travail de réflexion sur son histoire et sa place de père. Nous escomptons de ces entretiens une orientation en Centre Médico-Psychologique.

Lors de l'audience de 2009 et de 2010, la mesure éducative en faveur de Marie et Jeremy sera reconduite avec pour objectifs de veiller au quotidien des enfants, de travailler la question de l'adolescence avec Marie, de soutenir Madame B dans son rôle parental, d'aider Monsieur M. à se situer en tant que parent, et de poursuivre les entretiens familiaux avec la psychologue du service.

Comme les années précédentes, nous avons pu rencontrer régulièrement Madame B et Monsieur M et ils ont collaboré de façon constructive à la mesure.
Les entretiens familiaux avec la psychologue se sont maintenus, il en ressort qu'un travail d'élaboration est possible et qu'une évolution des relations intrafamiliales est en cours.

Monsieur M. évolue à petit pas dans son rôle de père et parvient à poser quelquefois son autorité. Cependant, il a été en grande difficulté avec sa fille Marie qui a été absente au collège à de nombreuses reprises au cours des 2 premiers trimestres, elle refusait de se lever le matin et prétextait des maux de ventre ou simplement une fatigue. Monsieur M, présent au domicile ne réussissait pas à la convaincre de partir. En échangeant avec lui sur cet état de fait, il ne pouvait que banaliser en présentant ce refus comme une crise d'adolescence et en renvoyant son impuissance sur sa compagne.

Nous constatons qu'il est compliqué de mobiliser Monsieur M dans la durée, il acquiesce à nos arguments quant à l'importance d'un positionnement éducatif mais ne peut s'en saisir et surtout lui donner du sens. Toutes les décisions dans l'intérêt de ces enfants sont à porter avec lui, il n'est donc pas toujours en

capacité de soutenir Madame B dans les choix éducatifs. Néanmoins, il ne les invalide plus comme par le passé.

Madame B chemine progressivement et s'appuie sur la mesure éducative quand cela est nécessaire notamment aux moments de désaccord avec Monsieur M. Elle se plaint de nouveau de porter seule les décisions concernant leurs enfants et redoute de s'effondrer si elle devait gérer son travail et la gestion des enfants. Concernant l'opposition de sa fille à se rendre au collège, Madame B a pu prendre position et faire le constat avec Monsieur M qu'il fallait chercher une solution aidante pour leur fille. Nous avons avancé avec Marie et ses parents sur ses résistances et avons travaillé la question d'un internat scolaire. Dans cette situation, il n'était pas question d'un placement compte tenu de leur première expérience. En revanche, nous estimions qu'un internat scolaire pouvait répondre aux difficultés rencontrées par Marie et à l'absence d'un cadre éducatif contenant. De plus, il était important de mettre les parents en situation d'acteurs de leurs décisions afin qu'ils ne se sentent pas remis en question dans leurs fonction parentale. Il était primordial que les parents soient associés à ce projet pour que Marie puisse évoluer à l'internat.

Nous avons accompagné Monsieur M, Madame B et leur fille visiter un internat scolaire des PEP. Il nous a fallu être vigilants puisque nous avions senti des réticences de la part de Monsieur M et par la suite de Marie qui avait bien repéré les hésitations de son papa. Nous avons soutenu Madame B dans ce projet et avons insisté pour que chacun des parents se positionne clairement dans ce choix éducatif.

Au terme de l'exercice de la mesure éducative et d'une année d'internat, nous constatons que les difficultés ont perduré. Mme B et M. M ne parviennent toujours pas à porter un discours éducatif commun vis-à-vis de leurs enfants ou à ajuster leurs décisions. Cette incohérence éducative entraine des incompréhensions et des dysfonctionnements du côté des enfants. Ainsi Marie a profité du manque d'autorité et de dialogue de ses parents pour ne pas repartir à plusieurs reprises à l'internat mettant en péril sa scolarité. Elle pouvait prétexter différents maux.

En revanche, les rencontres avec la psychologue du service ont permis de travailler l'histoire familiale et de pouvoir donner du sens aux difficultés de chacun. Les parents ont pu cheminer pour envisager la mise en place de suivis psychologiques individuels pour leurs enfants.

Pendant son accueil à l'internat, nous avons pu collaborer étroitement avec son éducatrice référente. Ces échanges permanents nous ont permis de mieux cerner la personnalité de Marie ainsi que ses difficultés. C'est une adolescente qui manque de maturité et qui peut par son comportement interroger les professionnels.

Trois exemples sont venus illustrer nos inquiétudes, nous les avons alors abordés dans des entretiens en commun avec l'éducatrice référente de l'internat :

- **Ses absences répétées à l'internat pour des raisons de santé.** Cela s'est de nouveau renouvelé en décembre 2012 puis régulièrement tout au long de l'année. Des consultations médicales ont pu conclure à des problèmes gastriques mais qui ne nécessitaient pas d'absences scolaires. Nous avons dû la ramener à l'internat à plusieurs reprises, M. M et Madame B ne pouvant la convaincre de repartir.

- **Sa représentation de la sexualité :** En avril 2013, le TS référent de l'internat nous informait avoir été interpellé par le collège au sujet d'une photo de Marie exhibant ses seins. Elle aurait envoyé cette photo à un garçon qui l'aurait montré à sa petite amie. Marie aurait ensuite été menacée verbalement par cette jeune fille en colère. Le TS de l'internat a pu faire un travail autour de la sexualité, nous avions repris également ce thème avec M dans le but de l'aider à prendre conscience des risques encourus.

- **L'absence de notion de danger :** Marie parait ne pas être en capacité d'évaluer les situations de danger. Lors d'un week end chez ses parents, le dimanche 16 juin 2013, elle a été agressée sexuellement par deux collégiens. Elle en a parlé à son retour au TS référent de l'internat, un signalement a été envoyé au Procureur par l'internat Lafarge.

Sur nos conseils, Madame B a pu accompagner sa fille à la maison des adolescents afin d'aider Marie à dépasser ses angoisses de séparation et l'aider à se situer dans cette période de l'adolescence.

Nous constatons que la séparation demeure compliquée pour cette famille. Les parents ne sont pas parvenus à avoir un discours éducatif commun et cohérent vis-à-vis de la mise en place de l'internat scolaire. Marie a perçu toute l'ambivalence de ses parents et n'a pas pu véritablement se poser à l'internat alors qu'elle semblait s'être adaptée à la structure.

Au travers cette situation familiale, nous avons pu voir que cette orientation en internat scolaire a pu permettre d'une part aux parents de porter un projet pour leur fille, d'autre part le travail de collaboration a permis de cerner les difficultés de cette adolescente et de les travailler à la fois à l'internat mais aussi dans le cadre familial et enfin d'aider Marie à réfléchir à ses liens intra familiaux et à son projet professionnel. Dans cette situation, nous avons fait un travail important sur la place de chacun, il était primordial que les institutions soient dans le même registre et travaillent en concertation.

Intervention de M. BERRY - Conseiller Principal d'éducation au Collège de Monsols

Je suis CPE (Conseiller principal d'éducation) au collège du Mont Saint Rigaud, à MONSOLS. Notre établissement accueille les élèves de 2 internats gérés par les PEP. Tous les internes de l'internat La Farge et une partie des élèves accueillis sur l'internat Mauchamp. Ils représentent entre 28 à 30 élèves soit environ 18% des effectifs. Ils sont répartis sur toutes les classes, de la 6ème à la 3ème.

Le collège a un faible effectif total (environ 160 élèves) , ce qui permet à l'équipe pédagogique d'assurer un suivi scolaire plus efficace , tout en prenant en compte la dimension de l'enfant avec les singularités de son parcours personnel.

Un constat : Les élèves qui sont dans les internats ont souvent eu une rupture de scolarité ; soit effective (ils n'allaient plus à l'école), soit ils allaient en cours mais ne participaient pas, restaient au fond de la classe, sans prendre les cours et ne s'investissaient pas dans l'école. La plupart d'entre eux ont aussi eu des difficultés relationnelles dans le cadre scolaire ou familial.

Il est donc important de comprendre que le premier travail à effectuer pour ces élèves est de :

- leur redonner des habitudes scolaires (horaires, amener le matériel)
- leur redonner des habitudes de comportement (rester assis et concentré pendant une heure de cours)
- accepter de suivre des règles imposées par d'autres que eux-mêmes

Ces étapes sont parfois longues mais inévitables, car une fois ces règles posées, l'enfant peut alors plus facilement reprendre son métier d'élève.

Un exemple :

> *Une jeune fille est arrivée sur l'internat ; elle était en rupture de scolarité car le comportement qu'elle avait adopté dans son quartier l'avait mise en*

danger (comportement sans limite pour obtenir du cannabis). Son arrivée a été compliquée, elle n'avait plus de repères. Toutefois, après une intégration houleuse (fugue, scarifications) mais une bonne collaboration avec l'internat, la famille et le collège, cette jeune fille est restée au collège. Elle y a fait son année de 4ème et de 3ème puis a obtenu une orientation en MFR pour suivre une formation dans le secteur de la petite enfance.

D'autres élèves sont simplement en manque de cadre et de règles. Il faut donc leur (ré)apprendre la nécessité des règles pour vivre en collectivité et faire qu'ils se les réapproprient. Il faut noter que souvent, les élèves sont demandeurs de l'instauration de ces règles qui forment un cadre rassurant. Ils peuvent parfois les transgresser, comme un test, mais comprennent que suite à ces transgressions, il y a punitions ou sanctions.

Cette année, 2 jeunes filles ne connaissent aucune règle dans le cadre familial, font beaucoup de bêtises pendant les week ends et les vacances. Toutefois, elles reviennent systématiquement au collège après ces périodes et ont intégré les règles. Elles ne sont plus en retard, acceptent d'avoir des punitions et sanctions en cas de manquements et les exécutent sans contestation. Elles affirment avoir besoin et sont même en recherche de ce cadre qui les rassure et les aide à se structurer. Elles souhaitent même encore être présentes l'année prochaine malgré les contraintes qui leur sont imposées.

Enfin, certains ne viennent que pour une année, suite à une situation de famille compliquée : famille monoparentale dont le parent tombe malade, décès d'un parent et l'autre parent qui doit faire face à la situation....

Ainsi l'an dernier, un garçon était sur l'internat parce que sa maman était malade. Sans réel souci de scolarité, il a intégré pour sa 2nde un internat d'excellence.

Accueil et mise en place de solutions

Une fois que les élèves sont inscrits à l'internat, ils ont l'obligation de se présenter au collège avec leur famille. Après une visite des lieux, suit un entretien pendant lequel je leur demande ce qui les a amenés à avoir choisi cette solution (internat plus éloignement du cadre social, familial). Les familles et les élèves « jouent le jeu ». Ils peuvent ne pas tout dévoiler mais sont en général confiants et souhaitent essayer de changer. Famille et enfants sont généralement participatifs.

Cet entretien permet aussi de signifier qu'il faudra du temps pour construire un changement dans le comportement, dans la mise au travail, ... et que parfois, l'objectif sera modeste et consistera à préparer une orientation choisie.

> *Les exemples sont pléthores de jeunes qui sont arrivés, soit en 4ème et 3ème et pour lesquels il ne s'est agi que de construire une orientation. Il est cependant notable que pour beaucoup d'entre eux, l'orientation a été un choix et qu'elle a été porteuse. Ainsi une jeune fille a suivi une formation en petite enfance et devrait obtenir son diplôme, un autre a réussi un CAP cuisine et travaille dans un grand restaurant, etc. ces élèves me rappellent souvent pour me dire où ils en sont.*

Pour ces élèves, le suivi personnalisé est important. Il faut prendre en compte, en même temps, et la scolarité et leur évolution dans le comportement. Ils travaillent beaucoup avec des relations basées sur l'affectif et sont demandeurs de reconnaissance. La mise en place de fiche de suivi (qui valide des progrès dans le comportement), d'entretiens personnalisés (où les élèves ne viennent que pour annoncer qu'ils ont eu de bonnes notes) où la mise en place de tutorat pour les aider à s'organiser dans leur travail sont des outils qui permettent de raccrocher les élèves au système scolaire. Ils se sentent valorisés et acceptent mieux de réinvestir le champ scolaire.

> *Une fille présente sur l'internat manquait de confiance en elle et n'arrivait pas à réinvestir les connaissances scolaires. Elle a été tutorée pendant un an puis a accepté un redoublement de sa 4ème. Cette deuxième année de 4ème est une réussite, elle vient d'avoir les encouragements et pourra choisir son orientation (2nde générale).*

Ce que l'on peut dire, de façon générale sur l'accueil de ces élèves, c'est que plus leur présence est longue dans les structures d'accueil, plus on peut faire un travail en profondeur et durable. Les résultats sont alors plus flagrants. Si l'on peut remarquer que nous n'arrivons pas toujours à leur faire obtenir des résultats scolaires en conformité avec le niveau des classes fréquentées, pour la plupart d'entre eux, un vrai travail sur une orientation choisie a pu se faire et être atteint. Pour moi, une des meilleures preuves de nos succès est la reconnaissance de ces élèves et de leur famille qui gardent contact, nous remercie de les avoir soutenus et guidés dans le système éducatif. Beaucoup d'anciens élèves me rappellent pour me donner des nouvelles alors qu'ils sont partis depuis 4 ou 5 ans, et sont soit dans une poursuite scolaire, soit dans une situation professionnelle. Quelques uns ne sont pas sortis de leurs écueils et cherchent encore des solutions.

Approche sociologique

M. Glasman - L'internat comme cadre éducatif

Introduction

1) La remontée de l'internat dans le débat public et l'entrée sur l'agenda politique

2) Mon approche : sociologique, et donc non normative ni prescriptive, même si on peut, à partir de l'analyse présentée, tirer des enseignements pour la réflexion et l'action. A partir de travaux de recherche (enquête internats, recherche IE)

3) Quelle visée émerge dans les discours sur l'internat ?
   a- Scolaire : internat indispensable pour suivre les études (éloignement) (même si de moins en moins vrai, sauf régions isolées ou enseignement professionnel)… ou pour les rendre possibles quand le contexte familial ou social ne permet guère l'engagement dans les études.

   b- Prophylactique : écarter les « sauvageons » ou protéger certains en les éloignant des « sauvageons »

   c- Educative : soit pour suppléer une éducation familiale déficiente, ou menacée par des conditions sociales dégradées (les parents pas en mesure de remplir leurs obligations, de satisfaire à leur devoir de parents) … soit pour aider tout jeune qui le souhaite à grandir et à se confronter à l'altérité (même si altérité plus ou moins large, on y reviendra)
   L'affirmation de la visée éducative plus forte dans privé que dans public ; mais de plus en plus nette aussi dans public.

I – Qu'entendre par « cadre » ?

A) ***Une définition*** : espace physique, découpage du temps, permissions et interdits, personnes chargées de tenir le cadre, soubassement normatif (des valeurs)

Cadre n'est pas institution (l'institution, ou tel segment d'une institution, par exemple un établissement, peut offrir un cadre …. Même s'il ne le fait pas toujours de manière très lisible et ferme). Un cadre d'accompagnement scolaire n'est pas une institution.

B) Diverses acceptions du « cadre » :

Cadre-travail : répondre aux adversités du travail dans l'espace domestique (dérives possibles, tensions familiales, absence d'aide). En regard, ce qu'offre l'internat : un temps, un lieu, un encadrement, une aide.
Cadre-rythme : un rythme régulier, apaisé, plus reposant
Cadre-protection
Cadre-contrôle

C) Variations dans la manière de prendre le cadre :

a. Entre parents et enfants (ex : tous pour un cadre-travail, mais parents plus sensibles au cadre-rythme ou au cadre-contrôle)
b. Entre milieux sociaux (ex : cadre-travail attendu par tous, mais cadre-protection attendu particulièrement par parents et élèves des quartiers populaires ou antérieurement inscrits dans les établissements « difficiles ».

II – Vivre dans le cadre de l'internat.

A) Accepter ou refuser le cadre.

1- Pourquoi accepter ce cadre ?

- Ce n'est pas la famille (valorisation de la distance prise avec la famille, alors que question délibérément non posée, pour ne pas susciter des réponses induites par la réactivité adolescente)
- Parfois pas le choix pour poursuivre un projet scolaire
- Avoir les dispositions pour demeurer à l'internat (« l'internat, c'est bien pour les personnes bien cadrées ») : aiment l'école, résultats plutôt

bons que mauvais, peu de problèmes de comportement, processus d'entrée à l'initiative au moins partagée par l'élève.
Forte acceptation chez les lycéens. Des internes enthousiastes aussi dans les lycées publics (« Le week-end, je suis pressée de rentrer à l'internat »).

Avoir les dispositions :

- Ajustement des dispositions individuelles et du cadre de l'internat (ex : Lycée hôtelier, Pupilles de l'air). On peut s'adapter à un internat (parce qu'on a les dispositions pour cela) et pas à un autre (qui fonctionne selon d'autres règles, d'autres relations entre adultes et jeunes, d'autres principes de coexistence entre jeunes, etc…)
- Activer certaines dispositions, pas d'autres. Lesquelles activer ?

Si cela est vrai, c'est sans doute un leurre d'imaginer que la mise en internat va suffire à « calmer le jeu… » ou « calmer le jeune », s'il n'a aucune des dispositions qui lui permettront de l'accepter et de s'y adapter.

2- Pourquoi le refuser ?

a. Le refus des adolescents :
   i. Contraintes sur le temps, l'espace, les règles (davantage les garçons)
   ii. Eloignement des copains et des passions partagées (garçons)
   iii. Individualité n'y trouve pas son compte (filles)
b. Les réticences des parents :
   i. Volonté de contrôle direct
   ii. Présence souhaitée des enfants au domicile
   iii. « Ils ne sont pas orphelins »

B) Des règles et leur transgression.

La règle, les règles, sont acceptées non parce que c'est la règle, mais dans la mesure où elle est vue comme la condition de la cohabitation de tous (individualisme contre holisme).
Transgresser les règles … même si on est bien à l'internat. Transgression, vie clandestine, et maîtrise du « self ».

C) Une demande d'institution

Un résultat pas particulièrement attendu.

Un échange symbolique : acceptation du cadre contre soutien. Une combinaison « soutien » et « contrôle ».
Les élèves semblent d'autant plus demandeurs d'un cadre, et en « demande d'institution », que leur environnement quotidien dans leur quartier ou leur établissement d'origine leur semblait peu propice au travail, au sérieux requis par les études, à un comportement serein, permettant l'engagement dans le travail. Fortement présent dans les IE où l'on a enquêté.
L'internat suppose un renoncement à certaines choses.

III – L'internat, cadre de construction de soi.

A) La vie avec les pairs.

Sociabilité quotidienne et construction d' « entre-soi ».
Protéger le « self » : l'espace à soi, le temps à soi (plus ou moins).

B) Circulation entre les deux espaces : internat et famille.

- Un espace qui est celui du jeune (un « propre »), qui participe à la construction de soi.
- Distance avec l'environnement quotidien et avec la famille.

- Pacification (la construction d'un « propre » peut y contribuer). Elle tient entre autres au fait que la pomme de discorde la plus constante entre parents et adolescents aujourd'hui, le travail scolaire et l'attention qui lui est accordée, est largement (ou en partie) fait au cours de la semaine à l'internat.

- Emancipation par rapport aux principes inculqués dans la famille : ce qui ne signifie pas nécessairement rejet, cela peut signifier aussi reprise à son propre compte, sur un mode moins soumis et plus responsable.

D. Glasman
Professeur émérite de Sociologie
Université de Savoie

Internats PEP et Ville de Lyon – Le fonctionnement

M. Lorchel - directeur de l'internat Adolphe Favre de la ville de Lyon

Les points clefs qui caractérisent le fonctionnement de l'internat Favre sont nombreux, mais j'ai choisi d'en évoquer trois :

- Le premier point concerne notre inscription dans le dispositif de politique de la Ville, ce qui est assez inhabituel pour un établissement tel que le nôtre
- Le deuxième point portera sur notre rapport aux familles, du fait de la nature de notre (de nos) structures (les internats éducatifs)
- Le troisième point concernera l'importante hétérogénéité du public accueilli, notre capacité à évaluer les situations et à parfois initier des orientations. (ce point concerne les deux internats)

1. L'internat au sein d'un dispositif municipal de Réussite Educative

Un peu d'histoire permet de comprendre la réalité de l'internat municipal Adolphe Favre, établissement singulier, et ce à plusieurs titres. L'internat municipal Adolphe Favre a été créé à la fin du XIX^{ème} siècle. C'était à cette époque un orphelinat municipal qui est ensuite devenu internat éducatif municipal, quand d'autres internats gérés par la Ville étaient à vocation sanitaire (enfants pré-tuberculeux).

Cet internat a traversé le XXème siècle en connaissant les évolutions qu'ont connues nombre d'institutions accueillant des enfants. (Évolutions des pratiques éducatives, de la considération des enfants, de la prise en compte des familles, etc.), tout en restant rattaché à la ville, quand bien même l'activité de l'internat ne rentre pas dans les compétences d'une commune. La question du

financement est devenue de plus en plus prégnante au fil du temps et la situation économique étant ce qu'elle est, la création des Internats de Réussite Educative en 2005, issus de la loi de cohésion sociale, a été pour la Ville un moyen de parvenir à partiellement subventionner l'activité de l'internat via une aide de l'Etat liée à cette nouvelle dénomination d'Internat de Réussite Educative. L'internat de Réussite Educative fait partie d'un dispositif plus large appelé Projet de Réussite Educative, qui au sein de la Ville de Lyon propose sur des territoires identifiés comme prioritaires des actions visant à favoriser la réussite éducative des enfants. (donc en 2005, financement d'environs 25% via l'Acsé[1]).

En 2009 l'Etat change de cap en préférant subventionner les internats d'excellence, destinés à un tout autre public. La Ville de Lyon refuse alors de transformer l'internat Favre en internat d'excellence et obtient malgré tout la garantie d'un financement dégressif de l'Etat dans le cadre du PRE jusqu'à fin 2014.

Notre projet d'établissement récemment mis à jour est très fortement imprégné de cette notion de réussite éducative, et notre internat rattaché à un réel projet municipal qu'il faut appréhender pour comprendre le fonctionnement de l'établissement.

Il faut savoir qu'outre l'internat Favre, la Ville de Lyon possède un Service Médico-Social Scolaire composé de 27 assistantes sociales, 44 infirmières et 10 médecins scolaires, encadrés par des conseillers techniques. Ce type de service est extrêmement rare en France (une petite dizaine de communes seulement financent de tels services). De la même façon que pour l'internat, l'activité de ce service ne rentre pas dans une compétence « Ville » proprement dite.

Cette équipe contribue à la mise en place d'un maillage de la Ville et participe à un dispositif de Veille éducative. Concrètement, cela signifie que quand sur un territoire prioritaire un enfant présente des signes de fragilité, une Commission Veille Educative est proposée à la famille.

Qu'est ce qu'une Commission Veille Educative ?

La Commission Veille Educative est une instance où sont évoquées, en accord avec les familles et en présence de celles-ci, les situations d'enfants repérés comme étant en difficulté du point de vue de la Réussite Educative. Quand au

[1] Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances

regard de la situation de l'enfant, l'internat peut représenter une solution, nous sommes invités à participer à la CVE pour présenter notre dispositif.
Une Commission Veille Educative peut être organisée pour un enfant ne relevant pas d'un territoire en réussite Educative. Dans ce cas, la commission se réunit à l'internat.

Les Commissions Veille Educative sont constituées :

- de la conseillère technique du service social scolaire qui anime les commissions et fait le suivi des situations étudiées ;
- des membres permanents représentants locaux des institutions signataires de la charte (Préfecture, Education Nationale, Département du Rhône, Ville de Lyon) ;
- des membres permanents représentant les structures socio-éducatives de l'arrondissement ou du quartier ;
- des parents de l'enfant concerné : il n'y a pas de Commission Veille Educative sans la présence des parents ;
- des professionnels accompagnant la famille ;
- des professionnels invités en fonction du type de situation (exemple : personnel de l'internat Favre pour une démarche d'admission).

Quand une admission à l'internat Favre est évoquée, la Commission Veille Educative rend un avis positif ou négatif sur cette perspective au terme de la réunion. Si l'avis est positif, le processus d'admission peut se poursuivre avec l'internat, sinon une solution alternative peut être étudiée par la commission.

Une des caractéristiques principales du public accueilli réside dans le fait que les parents sont volontaires pour nous confier leur enfant.
Cet aspect est éminemment important et caractérise le rapport qui s'instaure entre la famille et l'institution. Les enfants qui arrivent à l'internat ont en tête la notion d'alliance entre famille et institution, ce qui facilite souvent l'adhésion au projet proposé.

Cette démarche active des parents lors de la procédure d'admission fonde un rapport singulier entre les familles et l'institution.

2. Notre rapport aux familles

Au préalable, un indicateur sur la typologie des familles : 88% des parents sont divorcés ou séparés. Nous nous adressons dans la majeure partie des situations à des familles monoparentales…

Pour avoir par le passé dirigé plusieurs établissements de type MECS ou IME, je fais le constat suivant :
Dans les établissements de type MECS, les parents se voient parfois retirer la garde de leur enfant sur la base d'une décision judiciaire, et en cas d'accueil provisoire, ils sont souvent très clairement incités à opter pour un accueil de leur enfant en établissement. Ils sont donc le plus souvent dans une forme de contrainte et cette contrainte fonde bien évidemment le rapport du parent à l'institution. Dès lors l'enfant se retrouve le plus souvent aux prises à un vif conflit de loyauté qui alimente cet antagonisme.

De la même façon, dans les établissements médico-sociaux, c'est un diagnostic établi qui entraine l'orientation de tel ou tel enfant dans tel ou tel établissement à même, de par sa spécificité, à l'accompagner au mieux au regard de ses difficultés. Là encore, le choix est bien relatif.

Le rapport de la famille à l'institution se fonde bien souvent au départ sur une contrainte, liée à une problématique que rencontre l'enfant (handicap, troubles divers, etc.) voire à une défaillance de la famille dans le secteur de la protection de l'enfance.

Il (me) semble important de partir du postulat suivant : les familles, a fortiori quand elles n'ont pas le choix de l'institution ou du type d'institution qui accueille un jour ou l'autre leur enfant, sont en position de contrainte vis-à-vis de ces institutions, qui en retour se doivent d'être exemplaires dans leur volonté d'être bienveillantes à leur égard.

A l'internat Favre, les choses sont quelque peu différentes : les parents, il est vrai dans une situation parfois tendue, font le choix de confier leur enfant à l'internat (bouche à oreille entre parents**).** Ce sont eux qui en CVE, puis lors de l'admission, fixent les objectifs de l'accueil au regard du problème qu'ils ont identifié et qu'ils souhaitent traiter en nous confiant leur enfant. Ces objectifs seront ensuite déclinés dans le Projet personnalisé, annexé au contrat de séjour. La famille choisit notre établissement, supposé traiter le problème identifié. Nous proposons, les familles disposent.

La posture de l'institution vis-à-vis des familles doit donc intégrer cet état de fait : les familles sont parties prenantes de l'action de l'internat et de fait, les conditions sont réunies pour établir une réelle collaboration entre les familles et l'établissement.

Nous partons du postulat suivant : les parents sont les premiers éducateurs des enfants. Cela peut paraître banal, mais il est parfois bon de le scander.

Autre postulat à intégrer : nous sommes mandatés par la Ville de Lyon pour accompagner des enfants dans un parcours de réussite éducative, nous ne sommes nullement mandatés par la justice pour estimer la capacité de la famille à assurer ou pas l'éducation de son enfant. Pour autant, nous ne nous dédouanons pas de notre devoir de signaler telle ou telle situation préoccupante, mais nous partons du principe que la famille est en capacité de s'occuper de l'enfant, et qu'elle est bienveillante dans la mesure où elle a sollicité notre aide pour le bien de l'enfant. Précisons également que les familles payent la prestation de l'internat. La somme est parfois symbolique, certes, mais le geste l'est aussi.

Aussi, seule la famille peut décider de la fin d'un accueil à l'internat. Nous pouvons estimer qu'un enfant a bénéficié de notre accompagnement et qu'il peut alors rentrer en famille. Si la famille est d'un avis contraire, nous partons du principe qu'elle n'est pas prête à accueillir l'enfant dans de bonnes conditions, et qu'à cet égard nous devons poursuivre notre accompagnement. De la même façon, si une famille souhaite mettre un terme à notre accompagnement, elle est en capacité de le faire quand elle le souhaite, quand bien même nous affirmons que cela nous paraît prématuré. Il nous faut cependant être vigilants et avoir une lecture fine de certaines situations. Souvent les familles sont prêtes à prendre une décision de retour en famille pour leur enfant, sous la pression de celui-ci. Le fait de leur signifier notre point de vue et le bienfondé d'une poursuite de l'accompagnement les soulage et les autorise à prendre une décision contraire à celle voulue par l'enfant.

Voilà pour ce qui est des grands principes sur lesquels se fonde notre posture vis-à-vis des familles, encore faut-il faire vivre ces principes dans la pratique.

Dans les faits, nous demandons aux familles d'être très présentes dans l'institution. La règle est que chaque famille accompagne son enfant le lundi dans son groupe de vie et l'y récupère le vendredi. Les familles sont invitées chaque année à au moins une réunion de projet personnalisé concernant leur enfant. Lors de cette réunion, nous sommes vigilants à laisser une place importante à la parole des parents, à leurs commentaires vis-à-vis des retours que font les éducateurs référents. Ces réunions concernent la famille, l'enfant, l'éducateur référent, et le responsable de service éducatif ou le directeur. C'est volontairement que nous avons réduit le nombre de participants afin de faciliter la prise de parole de la famille et de l'enfant. Lorsque l'un des deux parents n'a

pas pu participer, nous proposons un temps de restitution si nécessaire en plus du compte rendu de réunion systématiquement adressé à chaque personne détentrice de l'autorité parentale.

Nous sommes également attentifs à ne jamais passer outre l'avis de la famille en ce qui concerne la vie quotidienne : signature, décision concernant la santé de l'enfant, etc. Lorsqu'un enfant est malade, nous prévenons systématiquement la famille qui se verra proposer de venir le chercher. En cas d'impossibilité pour la famille de s'occuper de l'enfant, nous le gardons à l'internat. Les familles savent qu'elles peuvent spontanément venir à l'internat, sans forcément prévenir, dans la mesure où leur visite ne gène pas le fonctionnement du groupe. Les familles sont représentées au sein du conseil de la vie sociale. Elles ont récemment demandé à pouvoir participer à certaine fêtes institutionnelles, demande à laquelle nous avons accédé.

Autre point, nous avons systématisé les propositions de visites de l'assistante sociale dans les familles (au domicile). C'est une démarche à un moment donné qui peut favoriser le lien, la confiance. C'est aller vers. Celui qui se déplace reconnait la souffrance, les difficultés de celui qui reçoit. Nous nous sommes aperçus que cette pratique, qui aurait pu être vécue comme intrusive, a été largement appréciée par les familles qui ont pu construire un lien plus authentique avec l'assistante sociale, au bénéfice de notre travail en commun pour les enfants. Sur l'année scolaire 2012-2013, notre assistante sociale a procédé à 51 visites à domicile.

3. L'internat, lieu de d'observation d'évaluation orientation

L'internat un lieu d'accueil et d'observation où les enfants sont accompagnés dans un souci de prévention, suite à un besoin identifié par les membres de la Commission Veille Educative. A l'internat, les observations posées par la famille et la Commission Veille Educative vont pouvoir s'affiner pour aboutir à la proposition d'un accompagnement spécifique, ou dans certains cas d'une orientation dans d'autres types d'établissement. L'internat peut le cas échéant répondre à certaines situations d'urgence. Dans tous les cas, l'internat s'attache à trouver une réponse « sur mesure » à des situations spécifiques, ce qui nécessite une capacité d'adaptation et d'innovation permanente.

Les enfants qui nous sont adressés le sont donc sur proposition de la Commission Veille Educative. Cette commission se base sur l'observation de l'école, celle de la famille, voire celle d'autres acteurs quand ceux-ci sont présents. La commission fonde son avis à propos de l'indication de l'accueil à

l'internat sur ce qui est échangé lors de la réunion. En aucun cas cette commission ne s'appuie sur un diagnostic réalisé par un expert, ou sur les conclusions d'une quelconque investigation attestant d'une difficulté familiale ou sociale avérée. Nous l'avons évoqué précédemment**,** la parole de la famille est donc prise en compte de façon prioritaire. A partir de ce principe, nous accueillons des enfants aux profils très hétérogènes, qui présentent des potentiels et des difficultés très variés. La notion d'individualisation de l'accompagnement n'est donc pas un vain mot, et l'adaptabilité des professionnels doit être réelle pour accompagner au mieux chaque enfant. L'admission étant initiée au sein des écoles de la Ville de Lyon, le symptôme de la difficulté scolaire est le plus souvent évoqué par les familles, et il cache souvent bien d'autres réalités qu'il nous faut parfois décrypter.

Précisons que l'internat possède en son sein une équipe médico-sociale composée d'une AS, une psychologue, une infirmière et deux orthophonistes.

Bien souvent, nous constatons un écart significatif entre la situation présentée en admission et la réalité à laquelle nous sommes confrontés. Cette réalité nous amène à évaluer les situations pour parfois procéder à des demandes d'orientations particulières.

Pour illustrer mes propos, et imager la diversité des situations des enfants accueillis, je propose de décrire rapidement 4 parcours d'enfants très différents (prénoms changés):

> *Victor, 10 ans, nous est présenté en CVE comme un enfant enlisé dans des conflits très importants à l'école avec nombre de ses camarades, à tel point qu'il est obligé de quitter son établissement scolaire tous les jours par une porte dérobée, tant ses camarades et parfois même leurs parents souhaitent en découdre avec lui. Suite à son admission, Victor se présente en effet comme un enfant qui a une propension à s'exciter au contact des autres, et que l'agitation conduit sans cesse au conflit avec ses camarades. Un soir, celui-ci a une attitude inquiétante, entend des voix, ce qui nous conduit à appeler le 15. Un travail en collaboration avec l'hôpital HFME se mettra en place, avec des hospitalisations proposées qui conduiront à l'élaboration d'un diagnostic nous permettant d'envisager un suivi en CMP, et une orientation en ITEP. Dans cette situation, la mère de Victor relève l'importance de l'accompagnement institutionnel, venant la soutenir en répondant à des attentes qui n'avaient pas pu être satisfaites jusqu'alors en termes de prise en compte des difficultés de son fils.*

<u>Eva, 9 ans,</u> dont la maman en grande précarité est hébergée chez des membres de sa communauté. Cette maman vit seule avec sa fille qu'elle a fait inscrire dans une école du 9ème arrondissement, mais les hébergements se suivent et l'éloignent finalement géographiquement de cette école. Eva est une très bonne élève, mais elle commence à s'absenter régulièrement pour des rasions uniquement liées à ses conditions d'hébergement. L'internat représente pour cette jeune fille un véritable havre de paix où elle peut poser ses valises au sens propre, et vivre sa vie d'enfant. Dans le même temps, la maman, déchargée la semaine de l'accueil de sa fille, peut consacrer son temps et son énergie à l'amélioration de sa situation.

<u>Fabrice, 9 ans</u> habite chez sa mère, pose des problèmes de comportements importants à l'école. Sa mère demande une CVE à l'école, lors de laquelle elle annonce qu'elle va vivre dans le pays d'origine de son nouveau compagnon et ne souhaite pas emmener Fabrice. Elle reviendra le voir lors de chaque vacance scolaire. Le papa, qui n'a jamais eu la garde complète de Fabrice, accepte de l'héberger, mais souhaite une garantie, et l'internat constitue cette garantie. Rapidement, nous constatons que la relation entre Fabrice et son père est conflictuelle. Les grands-parents viennent souvent récupérer leur petit fils le weekend. La mère a disparu et ne revient absolument pas lors des vacances comme promis. Le comportement de Fabrice se dégrade, et au terme d'un travail en commun avec la famille, un consensus se dégage autour d'une demande de placement, rédigée par le père.

<u>Abou, 9 ans,</u> est scolarisé en CE1 et compte deux années de retard. Il vit chez sa mère, et sa situation est présentée en CVE par celle-ci, le père, dont elle est séparée depuis plusieurs années, et un oncle maternel, présent sur demande de la mère. Abou est présenté comme immature, mais en phase de progrès. La mère dit avoir une relation fusionnelle avec celui-ci, l'oncle insiste sur la nécessité d'une séparation pour qu'Adam évolue, le père acquiesce. Rapidement, nous constatons un manque de présence de la maman et questionnons la situation familiale. L'oncle se manifeste et nous explique que la mère d'Abou est hospitalisée en psychiatrie pour une durée indéterminée, et que c'est chose fréquente depuis 2 ans. Le père lui-même n'était pas au courant de la situation qui était « maquillée » par la famille de Madame… Nous continuons à ce jour l'accompagnement en intégrant cette réalité qui est à présent partagée par le père. Celui-ci a pu appréhender différemment la situation de son fils et entendre les difficultés de celui-ci au regard des éléments échangés. Abou est actuellement en phase d'être orienté en CLIS.

Ces quatre situations viennent illustrer la façon dont les internats, qu'ils soient des villes ou des champs, peuvent contribuer à dénouer des situations, souvent à la frontière du médico-social, de la protection de l'enfance, et proposer aux enfants et à leurs familles des solutions temporaires. Pour chacune de ces quatre dernières situations, bien malin celui qui pourrait dire ce qu'il serait advenu sans la solution de l'internat. Nous avons pour notre part la conviction que notre action permet de désamorcer des situations parfois tendues dont la gestion aurait été plus douloureuse si elles avaient perduré mais également plus coûteuse pour le contribuable.

Mme Alban, directrice des internats PEP du Rhône - Points clefs du fonctionnement des internats.

Introduction

Il s'agira dans le temps qui nous est donné d'apporter un éclairage sur les internats éducatifs du Rhône et non d'en faire un exposé exhaustif. Il y a de nombreux points de convergence entre les internats Favre et les internats PEP mais ils ont aussi des réalités distinctes qui tiennent à l'autorité de tutelles (moyens) dont ils dépendent, au périmètre de recrutement et à la localisation. Après avoir abordé les besoins auxquels nous répondons, nous verrons avec quels moyens nous y répondons et évoquerons les limites de ces dispositifs. Je n'aborderai pas la question de la prise en charge scolaire que mes collègues en début d'après midi reprendront.

En deux mots, les internats La Farge et Mauchamp sont gérés par les PEP 69 et financés par le budget protection de l'enfance du Conseil Général. L'internat Mauchamp est à titre expérimental un établissement social de la protection de l'enfance (ISE) en juin 2009 et arrive au terme de son expérimentation. Ils s'adressent à des jeunes du Rhône avec mesure AEA/ AEMO obligatoirement sur Mauchamp mais pas que, sur Lafarge.

Le public accueilli

Nous accueillons des jeunes à la demande des familles (en lien avec CG pour l'ISE) et avec leur accord parce qu'ils sont en difficultés dans leur environnement et fragilisés dans leur scolarité, leur famille, leur quartier, dans leurs rapports aux autres, au cadre …

Au cours des entretiens d'admission avec les familles et les jeunes les difficultés scolaires sont présentées comme étant souvent associées à des problèmes médicaux ou pédagogiques, mais aussi parfois comme les conséquences de difficultés affectives et/ou sociales. De quelque ordre qu'elles soient ces difficultés ne permettent pas à l'enfant d'investir sa scolarité. (La famille évoque

souvent le quartier difficile, les mauvaises fréquentations, les conflits parentaux, l'exiguïté des lieux de vie, l'importance des fratries, la maladie d'un parent, la précarité, l'incarcération …)

Nous constatons dans la prise en charge que ces jeunes ont du mal à s'adapter et à intégrer les exigences du système scolaire (avoir son matériel, faire son cartable, prendre les cours, noter le travail scolaire le soir, organiser son travail, apprendre) mais aussi du cadre en général, faute de repères clairs. Ce sont des enfants pour lesquels on va parler de : problèmes de concentration, de mise au travail, de respect et d'intégration d'une discipline, d'agitation, d'hyperactivité, d'agressivité, d'apathie, d'isolement, … Pour d'autres ce sont les conditions de vie à la maison qui ne leur permettent simplement pas de s'enraciner dans la scolarité.

Les difficultés ou problématiques repérées sont plurielles et nous amènent à prendre en charge un public très hétérogène. Enfin, il m'apparait important de parler aussi rapidement de l'écart entre les situations présentées et l'enfant que nous accueillons.

> *A. est en primaire c'est un enfant qui nous est présenté comme un enfant en difficulté scolaire et parfois agité. La fratrie est accompagnée dans le cadre d'une mesure de protection de l'enfance. Les grands frères posent de réelles difficultés. Les parents disent de lui qu'il est à la maison souvent en conflit avec ses frères. A., sur l'internat et à l'école pose très rapidement des actes de violence, il met ses camarades en danger et se met en danger. Il est nécessaire de le contenir. Nous découvrons que la violence à la maison est installée et érigée en mode de fonctionnement. A ne poursuivra pas son année sur l'internat et fera l'objet d'un placement.*
>
> *Au contraire : M., ainé d'une fratrie de 3 garçons, est en CE2, sa maman le dépeint comme le mal incarné, méchant et irrespectueux à la maison et à l'école. M pourtant à l'internat et à l'école entend le cadre, écoute l'adulte.*
>
> *Pour la seule question de la scolarité, l'écart vient aussi parfois du fait que les enfants sont passés au travers des mailles du filet. Y. nous arrive en classe de 5ème. Très rapidement le collège nous alerte, il ne tient pas son stylo, ne peut prendre le cours. Nous sommes à l'initiative avec le collège de la mise en place d'un bilan ortho. Y. a besoin d'un travail avec un ergothérapeute que Mme ne peut mettre en place faute de moyens. Aussi hétérogène que soit le public et malgré les écarts, il nous faut faire avec.*

Dans ce contexte, quels sont les missions et objectifs que l'on peut se fixer pour ces enfants et adolescents ?

Les missions et objectifs

Nous l'avons déjà évoqué ce sont des internats à vocation sociale : ils viennent répondre à une difficulté passagère d'une famille, d'un parent, d'un jeune dans sa famille. Ils ont pour mission de permettre aux enfants d'être disponibles aux apprentissages et de prévenir la dégradation de leurs situations. On s'inscrit donc dans un cadre préventif. Au regard des difficultés qui sont les leurs il nous apparait important pour répondre à leurs besoins et leur permettre de se construire de :

Objectif 1 : Proposer un cadre de vie structurant, bienveillant et valorisant.

Structurant *:* qu'est ce qui va structurer le quotidien, qui va nous permettre de reprendre les fondamentaux de l'éducation comme la politesse (apprendre à dire bonjour, merci, à quitter son casque de MP3 pour s'adresser à l'autre), le respect de l'adulte, de l'autre, des lieux (c'est aussi ce que nous faisons de ces lieux et la façon dont nous les habitons, nous, adultes qui va induire de la part des jeunes ce respect… Sur l'ISE par exemple il a fallu du temps pour penser et poser ce dispositif dans lequel les adultes ont eu eux-mêmes du mal à se projeter et les jeunes clairement n'investissaient pas les lieux et ne les respectaient pas particulièrement. Aujourd'hui, l'espace est habité, les jeunes ont personnalisé leur chambre, les dégradations sont anecdotiques), le partage du repas (temps fort de la prise en charge car nous pouvons travailler à la fois la question du lien, de la place mais aussi des choses beaucoup plus simples encore, le respect de la nourriture, la façon dont on tient des couverts, dont on s'assoit en face de son assiette), le partage d'activités dans lesquelles un cadre, des règles sont posées, l'hygiène corporelle.

Le rythme : le lever, les repas, les temps de transports, de scolarisation viennent les inscrire dans un rythme qui pour certains n'existe plus. Pas de temps commun en famille, une scolarisation en pointillé… Un adulte absent sur les temps forts de la journée, absent parce que pas là, ou qui ne se lève pas ou encore ne peut lever son enfant, c'est l'exemple de M. pour laquelle l'internat n'a pas été une solution tout à fait adaptée car si elle se levait la semaine, les parents n'étaient pas en capacité de la lever le lundi et les parents n'étant pas véhiculés elle ne venait pas de la semaine. Comment dans ce cadre légitimer l'injonction qui leur est faite de se lever pour aller à l'école ?

Les repères, générationnels, relationnels. La place de chacun est à retravailler.

Qu'est-ce qu'un cadre bienveillant ?

C'est le lieu dans lequel l'enfant va pouvoir trouver des temps et des espaces formels et informels dans lesquels il va pouvoir solliciter l'adulte, être écouté.

Nous reviendrons sur les différents outils éducatifs mis en place.

C'est un espace sécure pour l'enfant dans lequel il peut tester le cadre. En général il va poser des actes qui vont venir l'interroger, il va venir vérifier que quoi qu'il arrive l'adulte est là, il va venir vérifier la permanence du lien. Il va tester la solidité de ce lien et l'engagement de l'adulte.

> *Olivia est en classe de 4ème, les problématiques sont nombreuses mais celle du lien à l'adulte, de la permanence de ce lien, de la confiance que l'on peut lui accorder est très prégnante. La relation est hyper-affectivée et en lien avec sa problématique abandonnique qu'elle rejoue régulièrement : « Je sais que ce que je fais n'est pas bien et je sais que, de ce fait, tu ne vas plus t'occuper de moi. »*

Le cadre bienveillant c'est aussi celui qui va permettre au jeune d'être dans un autre rôle, à une autre place. Ce que l'on entend souvent de la part des jeunes adolescents notamment, c'est le fait qu'ils sont inscrits dans leur quartier dans leur école dans un certain rôle dont ils ne peuvent se départir au risque d'y perdre leur place, de perdre la face. Etre sur un nouveau collège leur donnerait la possibilité de se présenter différemment du personnage dans lequel ils se sont installés, de rejouer autre chose, ailleurs. Nous travaillerons donc avec eux sur leur identité, la normalité, leur normalité (si je lâche mon rôle, qui suis-je ? mais surtout ai-je encore une place ?) Pour certains il ne sera pas possible de tenir dans le cadre demandé dans tous les espaces.

Un structure valorisante : comment les valoriser ?

Les valoriser c'est leur permettre d'expérimenter, dans leur quotidien mais aussi par le biais d'activités médiatrices, pour reprendre confiance en eux et avoir une image d'eux moins dégradée. (Travail sur la blessure narcissique). A partir de leurs compétences, des parallèles peuvent être faits entre leurs expérimentations et leur quotidien scolaire, leur quotidien dans la relation à l'autre. C'est le regard que l'on porte sur eux en tant qu'adulte porteur du désir

qui va leur permettre d'expérimenter, de faire ces efforts et d'en récolter les fruits, parfois très rapidement.

L'activité fitness par exemple est une activité très suivie par les jeunes filles qui ont une image souvent très dégradée de leur corps, corps souvent attaqué : conduite alimentaire, tenue vestimentaire provocante ou repoussante, scarifications. Dans le cadre de cette activité nous tentons de travailler la notion du prendre soin de soi, de son corps. Nous essayons de leur donner envie de s'occuper de leur corps, de leur image.

> *Manon arrive à l'internat à la rentrée 2012, en 4ème. Elle a des tenues vestimentaires très masculines ou très vulgaires qui la mettent en danger, les problèmes d'hygiène sont vite repérés. Nous commençons à travailler avec elle cette question. Nous apprendrons quelques temps plus tard par la maman que Manon a été victime d'une agression sexuelle sur son quartier. Nous travaillons l'idée du soin. Manon accepte d'aller à la MDA depuis décembre 2013. Il n'y a désormais plus de tenues susceptibles de la mettre en danger. Manon fait partie du groupe Fitness.*

Objectif 2 : Leur donner la possibilité de se mettre à distance. Les ados notamment expriment, de manière très claire pour certains, leur besoin de se mettre à distance de leur réalité familiale parfois difficile, douloureuse, envahissante (hyper affectivité, étouffante, rejetante, absente, …), ou de la réalité du quartier. Si l'enfant ne l'exprime pas c'est le(s) parent(s) qui y fait référence : sortir du conflit des parents, sortir de la maladie, sortir du quartier.

Objectif 3 : Permettre au jeune de se poser. Ils disent trouver dans ces internats un lieu pour se poser, penser pour eux, par eux et à eux. C'est de la question de la place dont il s'agit ici.

> *Béa a 11 ans, elle vit seule avec sa maman atteinte d'une maladie musculaire chronique invalidante. Dans les phases aigües de la maladie, la maman est dans l'incapacité de prendre en charge (et elle ne le veut pas, syndrome dépressif) sa fille. Béa vit seule dans ces moments là et doit avoir le souci du quotidien. Mesure d'AEA pour cette jeune.*

Objectif 4 : Permettre à l'enfant de se projeter. L'enfant, pour grandir, a besoin de se projeter et ces structures, dans lesquelles l'adulte émet du désir pour lui, leur permettent d'avoir des perspectives, de se mobiliser et de devenir progressivement acteur de leur vie. Il va s'agir aussi parfois de les faire passer de l'illusion à la désillusion, au principe de réalité (la question de l'orientation).

Objectif 5 : Repérer les difficultés. Enfin, les internats sont un lieu de repérage des difficultés, d'observation diagnostique et d'orientation. Le vivre avec et le faire avec, nous permettent dans le cadre du projet pour l'enfant d'ajuster notre accompagnement ou de travailler à la mise en place d'une prise en charge plus adaptée. Pour l'internat Lafarge, les Informations Préoccupantes ne sont pas rares.

3. Les outils : avec quels moyens ?

Le quotidien est l'outil principal, il structure parce qu'il pose des temps de vie repérés et repérables. Ce quotidien est assuré par une communauté éducative. Nous affirmons le principe selon lequel personne en particulier n'est détenteur à proprement parler de l'accompagnement. Chaque adulte doit se sentir porteur d'une responsabilité éducative et avoir le souci de chaque enfant quelle que soit sa fonction dans l'établissement : l'éducateur, la maitresse de maison, la lingère…

Pour autant chaque enfant a un adulte référent (éducatif et un référent scolaire) qui est celui qui sera l'interface, dans le projet de l'enfant, entre les différents acteurs de celui-ci: les parents, l'établissement scolaire, le travailleur social principalement. Il est le porteur et le garant du projet pour l'enfant

Mais il est nécessaire de mobiliser tous les acteurs de l'institution et aussi hors institution pour co-construire le parcours de l'enfant. La prise en charge n'a de sens que si les institutions concernées inter-agissent. Les partenariats sont donc importants et permettent d'accompagner le jeune et sa famille de la manière la plus efficiente possible pour réaliser les objectifs déclinés dans le contrat de séjour.

Les temps d'activité du mercredi en sont un autre : les adultes, en fonction de leurs compétences, proposent aux jeunes des activités. Elles tournent beaucoup autour de la nature, de la faune, de la flore pour les enfants de primaire avec ce qu'elle nous offre et qui nous permet de créer. Pour les adolescents elles sont variées, activités sportives, créatrices, culinaires, sorties bowling, patinoire, piscine…

Enfin, nous disposons d'outils éducatifs qui vont nous aider à accompagner de manière cohérente les jeunes et leur famille :

- Le contrat de séjour et le projet pour l'enfant qui décline les objectifs de la prise en charge et les moyens mis en œuvre.
- Le Cahier de liaison qui permet de laisser trace et de faire le lien entre les éducateurs au sein de l'internat (équipe du matin, équipe du soir)

- Les entretiens éducatifs qui sont des temps repérés entre le jeune et son éducateur référent. Ils sont trimestriels et donnent lieu à un écrit.
- Les rapports intermédiaires qui sont transmis au travailleur social (au CG) et aux parents et qui viennent rendre compte de la prise en charge
- Les entretiens avec les familles.

Conclusion : Les limites de ces dispositifs

Si je n'ai pas abordé jusqu'ici les spécificités de ces internats des PEP 69, il m'apparait important quand même de revenir sur quelques-unes des limites qui nous obligent à cerner très clairement le profil des jeunes qui nous sont proposés en accompagnement : cela a été l'objet d'un long travail dans le temps de cette expérimentation.

Elles ont trait tout d'abord à notre localisation qui génère plusieurs difficultés :
Celle d'inscrire le jeune dans un parcours de soin. L'absence sur ce territoire, mais aussi à l'interne, de service de soin et je pense au CMP, le plus proche est à Belleville et il y a un an d'attente.

La difficulté du travail avec les familles et les travailleurs sociaux, même si nous avons développé un certain nombre d'outils et que nous essayons de développer des stratégies pour être en lien avec ces familles.

Elles ont trait à l'interdépendance des institutions partenaires. Le départ d'une structure entraine le départ sur l'ensemble du dispositif même si dans la nouvelle convention nous tentons d'y apporter une réponse qui soit autre.
Elles ont trait enfin aux moyens humains et matériels dont nous disposons.

Le cadre juridique et social

Intervention de Mme Gauthier - Service de la Protection de l'Enfance du département du Rhône.

On m'a demandé de vous présenter la protection de l'enfance sous l'angle de la diversification de ses prises en charge. J'essaierai de vous en faire une présentation en lien avec notre sujet d'aujourd'hui.

Dans notre 3ème schéma de protection de l'enfance 2011-2015, les internats scolaires sont présentés dans la partie « Prévention et soutien à la scolarité ». C'est l'adjectif « scolaire » qui est accolé au mot internat. Aujourd'hui pour ce colloque c'est le mot « éducatif ».

- En septembre 2008 l'assemblée départementale a adopté un 1er rapport pour une nouvelle politique départementale en direction des internats scolaires. On peut y lire : « que l'internat scolaire est un outil de prévention au service de la protection de l'enfance » ; mais …. « pour autant l'internat n'est pas une réponse par défaut dès lors que l'enfant devrait relever d'une maison d'enfants à caractère social. Les projets éducatifs des internats, les moyens qu'ils mettent en œuvre (en termes d'effectifs et de qualification du personnel) sont distincts de ceux d'une MECS et ne produisent pas les mêmes effets, aux niveaux tant de l'accompagnement éducatif que du travail avec les familles (…) ».

- A la rentrée 2009, l'internat Mauchamp est devenu un internat social expérimental (ISE) autorisé et tarifé par le Département. Il permet à des jeunes connus de la protection de l'enfance au titre d'une AEA ou d'une AEMO de bénéficier d'une prise en charge complémentaire qui se traduit par un accueil dans un internat social éducatif et une scolarité dans un collège ordinaire.

Alors entre prévention sociale et protection de l'enfance, quelle place aujourd'hui pour les internats scolaires, pour les internats éducatifs ? Pour qui, pour quoi l'internat éducatif ?

J'essaierai de répondre à la question suivante : La loi de protection de l'enfance 2007 nous invite à mettre en œuvre des alternatives au placement, à sortir du tout placement ou du tout soutien à domicile.
L'internat éducatif peut-il prévenir le placement ? L'internat éducatif est-il une modalité de prise en charge alternative au placement ? Quelle différence de nature entre l'internat éducatif et l'internat dans le cadre d'un placement ? Dans une période où on parle de désinstitutionalisation, quelle place pour l'internat éducatif ?

J'illustrerai mon propos à partir de mon expérience dans le Département du Rhône. Je vais tout d'abord vous présenter notre dispositif de protection de l'enfance et son évolution.

Tout d'abord quelques repères :

Les bénéficiaires :

Plus de 10.000 enfants sont protégés par la protection de l'enfance. Ces enfants et leurs familles bénéficient :

- soit d'un soutien au domicile des parents (AEA ou AEMO, de l'intervention d'une TISF),
- soit d'un placement en établissement, famille d'accueil ou chez un tiers digne de confiance, pour ne citer que les principales mesures.

Ces 10 0000 enfants représentent près de 3 % de la population des 0-18 ans du département (2, 9 %).

Comment se répartissent accompagnement au domicile des parents et placement ? En 2012 : 61% sont accompagnés au domicile des parents. 39 % sont placés. Depuis 2006 on note une légère augmentation des placements de 2%. (56 % en établissement ; 36 % en famille d'accueil 8 % TDC).
L'internat n'est pas comptabilisé (40 places ISE Mauchamp et 40 Lafarge).

2. Comment a évolué notre dispositif d'accompagnement et d'accueil ?

Le soutien de l'enfant au domicile de ses parents a connu des évolutions : (61%)

Nous avons des services d'Action Educative Administrative spécialisés pour les adolescents, pour la petite enfance (0-6 ans), pour traiter des difficultés résultant de conflits conjugaux et parentaux.
Et nous sommes en projet pour créer un service d'AEMO qui proposerait à l'enfant et sa famille un accompagnement plus soutenu.

Côté placement, notre dispositif se compose d'une cinquantaine de Maisons d'enfants et foyers : nous retrouvons ici l'internat dans le cadre du placement. Nous travaillons également avec 6 services de placement familial. Nombreux sont ces établissements et services qui construisent une prise en charge au plus près des besoins de l'enfant et de ses parents.

Depuis quelques années, notre dispositif connaît des évolutions significatives pour sortir du tout placement ou du tout maintien à domicile et nous disposons actuellement de :

- deux services d'accueils de jour (32 places) plus centrés sur le soutien à la parentalité : les enfants sont pris en charge du lundi au vendredi (repas de midi, fin d'après midi, mercredi, vacances scolaires)
- une dizaine d'accueils de jour centrés sur la formation
- Pour les adolescents qui ont vécu de multiples échecs de placement, deux services (SAPMN, AEI / accueil 72 H : 46 places) permettent d'aider l'adolescent là où il se trouve (famille ; amis, hôtel etc.… voire l'errance) dans une tentative de reprise de lien et d'émergence de projet.
- 8 services de placement externalisé : une centaine de places avec un objectif de 150 fin 2015.

Je vais maintenant m'attarder sur un type d'alternative au placement qu'on appelle le placement externalisé pour montrer comment on peut passer du placement de l'enfant - donc de son déplacement - au déplacement de l'intervention éducative au domicile familial. Le placement externalisé est un placement au domicile des parents, quel paradoxe !
Je vais reprendre ici quelques objectifs du projet de service de l'association AcOLADE (SAEE Sud) pour son service d'accompagnement éducatif externalisé ou service de placement à domicile.
Il s'agit pour ce service de :

- « Sortir d'une réponse binaire : placement ou famille pour introduire une réponse intermédiaire placement et famille »
- « Sortir de la substitution et explorer les aides possibles dans le cadre de la suppléance parentale partielle et provisoire »
- « Transposer dans le cadre familial des moyens dont dispose l'internat afin de favoriser les conditions de l'exercice de l'autorité parentale »

Cette alternative au placement se fonde sur la conviction que la place de l'enfant est bien au sein de son système familial.

Les moyens éducatifs auparavant dédiés à l'établissement se déplacent au domicile de la famille. Le sens de l'accompagnement est de soutenir les compétences parentales en sollicitant les parents à être eux-mêmes les éducateurs de leurs enfants.

Si le danger repéré dans la famille s'aggrave, le service dispose de places dans l'établissement pour temporairement accueillir l'enfant.

Ce type de placement peut être vécu comme paradoxal et souvent les familles ont besoin de temps pour comprendre que cet accompagnement à domicile est un placement. Il faut parfois beaucoup l'expliquer car les parents peuvent considérer que l'enfant étant à la maison, ils seraient les seuls décideurs.

Dans cette approche, la notion de placement est liée à la responsabilité confiée au service et aux moyens qui lui sont donnés, notamment le pouvoir de contrainte. En effet ce service accueillera l'enfant en établissement si le danger s'aggrave au domicile des parents

Le placement ici n'est pas déplacement de l'enfant. C'est l'intervenant qui déplace son cadre d'intervention dans le milieu familial.

Toutes ces évolutions sont nées bien souvent de la pratique d'établissements qui ont fait le constat qu'il fallait faire différemment pour des enfants pris dans des conflits de loyauté, pour des enfants et des parents dans l'incapacité de supporter la séparation.

Le Département a accepté certaines expérimentations, puis la loi est venue donner un cadre juridique à ces alternatives aux placements.

Je vous citerai deux axes forts de la loi de protection de l'enfance de 2007 qui ont eu des effets importants sur notre dispositif :

1. Priorité à la protection administrative

Nous sommes actuellement dans une protection de l'enfance qui laisse une large place à la famille. La loi de 2007 a encore renforcé la place de la famille et l'intervention judiciaire (du procureur de la république et du juge des enfants) est devenue subsidiaire.

L'aide apportée à un enfant et à sa famille doit d'abord se penser dans un cadre administratif avec la signature entre les parents et le responsable de l'aide sociale à l'enfance de ce qu'on appelle le projet pour l'enfant. Ce projet définit les grands objectifs de la prise en charge sur lesquels les adultes en charge de l'enfant se mettent d'accord.

Mais force est de constater que les évolutions sont lentes.

En 2006 l'accompagnement au domicile de la famille avec l'accord des parents représentait 24 % de l'ensemble des mesures de protection de l'enfance. En 2012 cette protection administrative à domicile ne représente pas plus de 28%. Coté accueil, en 2006 le placement administratif représentait 7, 5 %. En 2012, il représente 8,5 %. Là est peut être la limite de l'exercice. Des parents peuvent-ils donner leur accord pour le placement de leur enfant sans y être contraints ?

2. Un 2ème axe fort a permis d'introduire une alternative entre le tout placement et le tout maintien à domicile.

La loi 2002-2 (12°) avait déjà autorisé les établissements et services à caractère expérimental.

Avec la loi de 2007 :

- L'accueil en journée est autorisé (art. L 222-4-2 du CASF) pendant tout ou partie de la journée dans un lieu situé à proximité du domicile en insistant sur le soutien éducatif pour l'enfant mais aussi sur l'accompagnement à sa famille.
- L'accueil est autorisé également comme pouvant être à temps complet ou partiel et modulable (art 222-5-1) selon les besoins de l'enfant, en particulier de stabilité affective.
- Enfin les services (AEMO) qui accompagnent un enfant au domicile de ses parents sont autorisés à assurer un hébergement exceptionnel ou périodique.

Vous le voyez, la loi donne les outils juridiques pour imaginer des accompagnements adaptés à chaque enfant. Le dispositif de protection de l'enfance doit être diversifié : l'internat en est une composante.

Oui, l'internat peut être une modalité de prise en charge qui permet de sortir du tout placement ou du tout soutien à domicile ;

2. Mais l'accueil en internat n'est pas un placement judiciaire, ni même un placement administratif. En effet il n'y a pas de restriction du droit de visite ou d'hébergement par l'autorité judiciaire et les difficultés parentales ne sont pas telles qu'il faille prévoir un hébergement en continu sur l'année.

Un exemple simple apparemment montre bien je crois la différence de nature entre accueil en internat et le placement. J'ai très été interpellée sur la question du domicile de l'enfant à inscrire sur la CNI lorsque ce mineur est en maison d'enfant ou en famille d'accueil. Il me semble que pour l'enfant accueilli en internat, la question ne se pose jamais.

Il peut dans certaines situations prévenir le placement et d'autant plus si un accompagnement éducatif administratif ou judiciaire vient compléter cet accueil

Il répond à des situations où l'enfant peut être en risque de danger voire en danger, puisque à l'internat Mauchamp vous accueillez des jeunes suivis en AEMO, mais la suppléance parentale à exercer ne doit être que partielle.

L'internat est également un dispositif qui permet de mettre en travail la séparation.

Mme MANNINO dans son intervention sur la dimension psychique nous en parlera peut être cet après midi.

René Char a écrit *« Pas d'éloignement tue ».* Pour grandir, il faut pouvoir se séparer. En protection de l'enfance comme ailleurs, il nous faut toujours trouver pour chaque enfant la bonne distance après l'évaluation de sa situation.
Il est des situations d'enfants où la protection exige une séparation au sens du placement. Ce sont les situations où le service de l'aide sociale à l'enfance doit exercer une suppléance parentale voire une substitution en particulier pour les enfants pupilles, les enfants dont la tutelle est déférée à notre service, les enfants pour lesquels le juge des enfants a restreint de manière importante le droit de visite et d'hébergement.
Il est des situations où malgré le danger, parents et enfants ne pourront tirer bénéfice d'un placement.
Il est des situations où l'accompagnement à domicile a tout son sens.
Il est des situations où la bonne distance sera celle proposé par l'internat scolaire, l'internat éducatif.

Je voudrais souligner ici l'importance qu'il nous faut donner à l'évaluation des situations. Il nous faut prendre le temps de l'évaluation car elle engage souvent la vie de l'enfant et de sa famille pour plusieurs années.

Ce n'est qu'après le rapport Bianco Lamy, avec la loi de 1984, sur le rapport de l'aide sociale à l'enfance avec les familles qu'a été rendu obligatoire le rapport de révision annuelle pour rendre compte de la prise en charge d'un enfant. Si vous consultez un dossier avant les années 80, vous serez surpris du peu d'écrits sur l'enfant et sa famille. C'est la loi de 2007 qui a introduit le terme et l'exigence d'évaluation de chaque situation singulière.

Enfin pour terminer j'insisterai sur deux points :

Le 1er est celui de l'importance de la coordination et la continuité de la prise en charge.

La construction de la prise en charge doit permettre à l'enfant de créer des liens d'attachement qui vont pouvoir durer. Les ruptures dans les prises en charge sont pour moi ce qui provoque le plus de souffrance chez l'enfant
C'est une des raisons pour laquelle ces dernières années à la direction de la protection de l'enfance nous avons travaillé sur le projet pour l'enfant, la coordination de la prise en charge en particulier lorsqu'il s'agit de travailler en complémentarité protection de l'enfance, handicap et sanitaire.
Les adultes en charge de l'enfant doivent définir ensemble un projet commun partagé pour l'enfant ? Cette question vaut pour les enfants accueillis en internat : la réussite de l'accueil en internat passe par une bonne coordination entre parents, professionnels de l'internat, service social et éducation nationale.

Le 2ème point concerne l'ensemble des enfants pour lesquels un adulte autre que ses parents exerce une suppléance parentale et avec qui l'enfant créée un lien d'attachement

L'ONED (Observatoire Nationale de l'Enfance en Danger) vient de faire paraître en septembre 2013 un dossier qui a pour titre Famille, parenté, parentalité et protection de l'enfance : quelle parentalité partagée dans le placement ?

Cette question n'est pas sans rapport avec le projet de loi sur la famille qui abordera la question du partage de l'autorité parentale et notamment le statut de beaux-parents afin de clarifier les rôles et les responsabilités vis-à-vis de l'enfant.

J. Pierre Rosenczveig, président du TPE de Bobigny qui animera un des groupes de travail estime qu'il n'est pas nécessaire de recourir à une délégation d'autorité parentale, la démarche est lourde ; il n'est pas question que le beau-père remplace le père. Pour ce magistrat, il est aisé de distinguer les actes usuels de la vie quotidienne (emmener l'enfant à l'école) des actes non usuels (décider de son orientation scolaire). Il suffirait d'inscrire dans la loi que l'enfant respecte l'autorité de la personne qui l'élève.

La personne qui l'élève : cela ne fait-il pas écho à des questions que nous nous posons dans le cadre du placement, peut-être même dans le cadre de l'internat ? La famille d'accueil, l'éducateur de la maison d'enfants, le professionnel de l'internat par le quotidien vécu avec l'enfant exerce une suppléance parentale, contribue à une co-éducation.

Nous sommes en France dans un système de parenté unique mais les enfants par exemple qui vivent en famille d'accueil nouent des « relations de parenté ».

Comment reconnaître cette parentalité additionnelle ? Le lien de filiation inscrit l'enfant dans une parenté unique, mais le lien affectif inscrit l'enfant dans une parenté d'élection (famille de cœur, expression souvent entendue).

La loi de 2007 a permis une avancée pour reconnaître l'importance des liens d'attachement de l'enfant en dehors de ses père et mère : Ainsi une 6ème mission a été rajoutée au service de l'aide sociale à l'enfance *« Veiller à ce que les liens d'attachement noués par l'enfant avec d'autres personnes soient maintenus, voire développés, dans son intérêt supérieur. »*

Finalement les questions que nous nous posons sur l'évolution de la protection de l'enfance suivent le même mouvement que celles que nous nous posons pour la société en général.

Nous sommes faits des liens qui nous ont construits. Nous sommes heureux de nous souvenir de ce qui a été bon pour nous, de pouvoir en faire récit avec l'autre. L'important, pour un enfant en danger ou en risque de danger, protégé dans le cadre de la protection de l'enfance, accueilli en internat n'est-ce pas de pouvoir bénéficier, à des degrés différents selon sa situation de danger, de liens d'attachement avec ses parents, les membres de sa famille élargie, les professionnels : éducateurs, enseignants, des bénévoles (un parrain par exemple) sans qu'un lien d'attachement vienne en exclure un autre, une sorte d'alliance entre adultes qui partagent un même projet pour l'enfant.

L’accueil dans les écoles et les collèges

Mmes Chassignol et Barraud - professeurs des écoles, secteur Haut Beaujolais.

Passage de l’internat à la coopération école / internat

Evolution de l’organisation
Jusqu’en 2008, les enfants des classes primaires étaient scolarisés à l’intérieur de l’internat de La Farge.
En 2009, les deux classes du château sont fermées. L’Association des PEP organise les transports pour inscrire les enfants dans un ensemble plus large d’écoles.

Ainsi, à la rentrée scolaire 2009/2010 cinq internes (un seul en CM1 et 4 en CE1) sont scolarisés à l’école du village de PROPIERES. Les autres enfants sont répartis dans 3 autres écoles (20 primaires).

La convention qui lie l’Association, le Conseil Général et le directeur Académique autorise l’inscription des enfants sur 6 écoles du secteur.
A ce jour 3 écoles sont concernées.

Le but de cette nouvelle organisation

- Pallier les difficultés liées à la présence permanente des enfants sur le site du Château (temps de vie et temps scolaire) et qui revenait à constituer un « ghetto » de cas difficiles que les enseignants, souvent débutants, nommés sur l’internat avaient beaucoup de mal à gérer. D’autant plus qu’il n’y avait pas encore de critères du choix des internes.
- Garder, pour ces enfants difficiles, et malgré le choix de l’internat comme cadre global de vie, un maximum d’espaces de socialisation et d’occasions de contact avec le monde extérieur.

- Travailler la mixité sociale en associant des publics de motivations et de cultures différentes.
- Apporter un soutien aux élèves qui ont des possibilités mais qui sont dans des conditions matérielles difficiles à la maison (conflits permanents avec les parents, foyer où la console-vidéo et la télévision ont pris le pas sur tout le reste y compris l'éducation).

Les conditions de réussite

La scolarisation des enfants internes sur les différentes écoles a été une réussite dans la mesure où :

Quelques règles pour leur répartition doivent être respectées :

- Un nombre d'élèves de l'internat proportionnel au nombre total d'élèves de l'école (environ 1/3 de l'effectif).
- Un nombre d'élèves par classe qui respecte également cette règle. Cela peut varier un peu selon le profil des enfants inscrits.

Ces deux règles sont importantes pour l'intégration des élèves, leur gestion et puis pour qu'ils ne poursuivent pas à l'école les diverses situations de l'internat.

- Il n'est pas non plus souhaitable qu'un élève soit isolé au sein d'une classe ou d'un niveau scolaire.

Une coopération au quotidien entre les enseignants et l'internat doit être mise en place.

Cette coopération n'est possible que s'il y a liaison entre l'internat et l'école donc la collaboration est obligatoire.

Les informations sont à faire passer et cela dans les deux sens. Il y a des liens matériels nécessaires à l'organisation telle que l'absence d'un interne, la fatigue due à une nuit agitée par exemple. S'il y a eu un problème avec un enfant à l'internat, il est important que les enseignants le sachent. Inversement, les moniteurs ou la directrice de l'internat devront être informés des évènements de la journée de classe. Ceux qu'il est nécessaire de rapporter car il ne s'agit pas de tout répéter. Nous avons d'ailleurs encore des progrès à faire suite à la création des RPI (regroupements pédagogiques intégrés).

La vie scolaire tient forcément compte de l'internat. Quand un enfant parle d'un problème de l'internat, on ne peut simplement le renvoyer à l'internat et lui dire « ce n'est pas mon problème ». Il s'agit bien sûr de voir ce que l'enseignant peut traiter avec l'enfant et ce qui relève plus précisément de l'internat.

Les enseignants doivent être volontaires :

- pour donner du temps aux enfants internes et notamment à ceux qui sont le plus en difficulté, sans oublier les autres.
- pour poser un regard attentif et attentionné sur ces enfants-là.
- pour donner de leur temps personnel pour rencontrer les éducateurs, la directrice de l'internat, la coordinatrice pour faire des bilans pour les familles.

Il faut obtenir la coopération des élèves

L'enfant doit accepter :

- d'apprendre à vivre avec les autres
- de faire des efforts pour se remettre au travail, se concentrer
- les aides extérieures, si besoin (orthophoniste, EVS, ATSEM…)

Le partenariat école / internat / famille

Il faut absolument que ces liens existent pour garantir les progrès de l'enfant et de l'élève. C'est pourquoi ce point sera détaillé en deuxième partie.

La mesure des bénéfices actuels

Pour le milieu rural

- La prise en compte d'autres cultures et d'autres mentalités
- Une vision améliorée du milieu citadin et particulièrement des zones difficiles où règne souvent la violence
- Un autre regard sur l'internat qui ne représente plus un lieu où l'on regroupe les cas difficiles mais un atout déterminant pour la réussite scolaire et l'intégration sociale de nombreux enfants

Pour le milieu urbain

- La découverte d'un cadre rassurant, d'un environnement stable où l'enfant peut évoluer plus tranquillement dans ses études

- Un meilleur accompagnement scolaire et un contact spécifique avec les enseignants qui ont théoriquement plus de temps pour s'occuper des élèves (être plus proche, plus amical tout en conservant un rapport d'autorité et une distance suffisante). Les classes sont souvent à cours double mais il y a de ce fait moins d'élèves par classe. Par rapport à ces élèves souvent issus des ZUP, il y a en principe moins d'élèves en difficultés dans les classes, encore que…
- L'éloignement de l'environnement social des quartiers sensibles qui présente des risques d'entraînement négatif (phénomène de bandes, drogue, violence, délinquance)
- Le fait de retrouver un rythme au moins 5 jours par semaine qui correspond aux besoins de l'enfant leur permet d'être plus disponibles pour les apprentissages.
- La possibilité de sortir de l'échec scolaire, de retrouver le goût de l'effort et de changer de comportement. Si ce n'est pas une solution miracle, c'est le moyen de provoquer le bon déclic chez certains.

Les collaborations, le partenariat

Un tel dispositif ne tient sa pertinence que dans le lien qui unit les structures entre elles et les espaces temps qui permettent de construire et de réfléchir au parcours de l'enfant afin de l'accompagner au mieux.

L'Education Nationale et l'internat

De par la convention qui lie le CG, l'EN, les municipalités et les PEP69 :

L'association s'engage vis-à-vis de l'EN :

- A assurer les déplacements des élèves entre les différents sites par les véhicules de l'internat.
- En cas de problème important (maladie, enfant en situation de crise, …) et après accord des directrices, à mettre à disposition le moniteur de permanence éducative pour venir chercher, dans l'une ou l'autre des écoles, un enfant ou demeurer dans la classe afin de discuter avec l'enfant et de le calmer.
- A participer aux frais de scolarité

L'Education Nationale s'engage :

- A accueillir ces jeunes dans les écoles du secteur dans des conditions identiques à celles des jeunes des communes.

- A assurer un temps de décharge à un des membres de l'institution pour assurer les liens entre les écoles et l'internat.
  Cette personne participe et donne son avis sur la pertinence du projet pour l'enfant au regard de ses difficultés. La présence à ces commissions d'un technicien des services protection de l'enfance du CG permet d'avoir des informations supplémentaires et nécessaires pour détecter des problèmes et valider ou non l'admission.

Les écoles et l'internat

Comme dit précédemment, une décharge d'une journée par semaine a été accordée à la directrice de l'école de PROPIERES, qui assure la coordination entre la direction de l'internat et les différentes écoles qui accueillent les internes et fait aussi le lien entre les familles des internes et les enseignants.

Grâce à ce temps de décharge, il a été possible de mettre en place :

- Des rencontres mensuelles entre la coordinatrice et la directrice de l'internat. Elles permettent de faire le point sur les difficultés rencontrées avec les élèves aussi bien à l'école qu'à l'internat, de trouver des solutions pour certaines situations, de demander des précisions sur la famille de l'enfant et qui peuvent aider à la compréhension du comportement de certains, de réfléchir à une meilleure organisation du travail des internes, de prévoir des rencontres, …

- Des rencontres trimestrielles entre les différents partenaires : les directrices, les enseignants qui accueillent des internes dans leur classe et les moniteurs. Elles permettent de faire ressortir les progrès faits par les élèves, les difficultés rencontrées sur le plan comportemental ou pédagogique et de mettre en place, si nécessaire, un suivi à l'école dans le cadre du soutien scolaire ou à l'extérieur (suivi orthophonique ou psychologique), de rassurer et d'aider les enseignants qui seraient en difficulté face à un élève.

- Des rencontres entre la coordinatrice et les enseignants à chaque fin de période pour échanger des informations nécessaires au suivi pédagogique des enfants, recueillir les bilans scolaires de chaque élève interne et préparer la rencontre avec les familles (les demandes à formuler, les souhaits des enseignants pour la poursuite de la scolarité des enfants, les propositions à soumettre aux parents, les difficultés constatées et la remédiation à apporter,…)

- Des réunions trois fois par an à Lyon, dans une structure des PEP, pour la signature des contrats de séjour avec les familles (document propre à la protection de l'enfance) et qui permettent de faire passer les informations recueillies auprès des enseignants.

A l'occasion de cette réunion, la coordinatrice rencontre les parents de chaque enfant. Les familles donnent leur avis sur les résultats scolaires des enfants, expriment leur crainte, leur mécontentement ou au contraire leur satisfaction vis-à-vis de l'internat et de l'école. Des solutions satisfaisantes pour les différentes parties peuvent être trouvées. Cette année, les enseignants ont accepté de participer, à tour de rôle, à une de ces rencontres. C'est une nécessité pour les maîtres d'avoir un contact avec les familles.

Les limites de cette organisation.

Malgré la Convention signée entre les PEP, l'Education Nationale, les Municipalités et le Conseil général, le dispositif rencontre des difficultés qui sont propres à chacune des institutions concernées. Concernant l'Education Nationale et avec l'expérience il apparait :

- Qu'il y a un nombre d'enfants à ne pas dépasser. Les écoles des communes partenaires dont les effectifs sont faibles ne peuvent accueillir un nombre important d'enfants de l'internat (7 ou 8 pour une école comptant entre 30 et 35 élèves) sous peine de voir, dans un premier temps, se reformer des groupes uniquement d'internes et de retrouver les effets négatifs rencontrés avant la mise en place de cette organisation et cela au détriment de tous les élèves et, dans un second temps, d'être confronté au blocage d'une partie des familles locales qui ne manqueraient pas de scolariser leurs enfants dans des communes non partenaires de l'internat.

- Que le temps passé à l'internat est souvent trop court pour inscrire l'enfant dans un véritable parcours d'apprentissage. Peu d'élèves restent internes plus de deux ans. Cependant, pour réussir sur le plan éducatif, une certaine continuité s'impose. L'arrivée parfois tardive à l'internat (à l'entrée ou au cours du CM2) pose généralement des problèmes d'adaptation et d'intégration et ne permet pas de récupérer les lacunes accumulées par bon nombre d'enfants. En revanche, l'année dernière un élève est arrivé en CP avec un niveau de retard de connaissances d'environ 8 mois. Au mois de mai, il était devenu tête de classe.

- Que les enseignants qui travaillent pratiquement tous dans des classes à plusieurs niveaux (au moins deux) ont du mal à apporter toute l'aide nécessaire aux élèves internes en grande difficulté. L'aide fournie par l'Education Nationale n'intervient souvent que tardivement à cause de la lenteur administrative (équipes éducatives, constitution des dossiers de demande, nomination de l'intervenant AVS ou EVS).

- Que l'internat et l'Ecole ne peuvent pallier les problèmes psychologiques de certains enfants. Les psychologues ou rééducateurs du RASED de Beaujeu, en nombre insuffisant, n'interviennent que rarement dans les écoles du secteur. Le CMP (Centre Médico-Pédagogique) de Belleville est trop éloigné de PROPIERES et manque également de places (plus de 2 ans d'attente).

- Que l'apprentissage des leçons, le soir, à l'internat est compliqué du fait de la taille des groupes et de leur hétérogénéité : écoles différentes, niveaux différents.

Par ailleurs il est à noter que le départ de Lyon, très tôt le lundi matin afin de prendre le bus qui les amène à l'internat, génère une fatigue perceptible sur cette journée.

Nous regrettons enfin que les écoles et l'internat ne soient pas dotés de moyens plus importants pour encadrer ces jeunes et leur proposer des temps d'écoute et de prise en charge plus efficients.

- Il n'est pas toujours aisé de mettre en place un partenariat avec les familles. Or c'est indispensable. A l'école nous essayons de joindre les familles par téléphone, mais cela reste un contact rare. Il y a bien les rencontres une fois par trimestre, mais ce n'est pas suffisant pour que la famille apprenne à donner de l'importance au travail scolaire. Et puis même si l'internat sert de lieu à l'enfant pour souffler, qu'il retrouve pied dans sa scolarité, si en retournant dans sa famille rien n'a changé, nous nous retrouvons dans une impasse.

Deux exemples :

> *Un petit garçon encoprésique, en grandes difficultés scolaires. Lors de sa première année nous avons noté une amélioration des résultats scolaires. Lors de sa deuxième année, l'élève était mieux dans sa peau, toujours en progrès, à l'école l'encoprésie avait presque disparu. Mais pour sa troisième année, l'encoprésie redémarre, les résultats chutent… La famille devait*

accompagner cet enfant sur le plan médical et psychologique, elle ne l'a pas fait… Nous sommes bien impuissantes face à une telle situation.

Un autre petit garçon arrivé à l'internat parce que la famille refusait une orientation en CLIS. La famille a plus ou moins dissimulé cet élément à la commission d'entrée. En tant qu'école nous reposons le même diagnostic, et l'élève se trouve de ce fait dans une classe où les apprentissages ne sont pas adaptés pour lui.

En tant qu'enseignantes nous faisons le constat du manque de contacts avec les familles et avec les éducateurs. Il faudrait trouver des espaces pour créer des liens. Le problème est comme souvent celui du temps et du bénévolat !

En conclusion : Nous mesurons les effets bénéfiques pour nombre d'enfants de cette prise en charge mais nous sommes conscientes des limites de chacun et insistons sur la réelle nécessité du partenariat dans une telle aventure.

Intervention de Mme Moreau, principale du collège de Monsols jusqu'à la rentrée 2013

La collaboration avec les internats La Farge, situé à Propières, et Mauchamp, situé à Vernay, est une tradition bien ancrée au collège du Mont Saint-Rigaud à Monsols, puisqu'elle existait déjà lors de l'ouverture de l'actuel collège en 1983. Des élèves internes étaient en effet déjà accueillis à cette date-là au collège. J'ai contribué à leur accueil en tant que chef d'établissement de 2009 à 2013 et c'est de cette expérience de 4 ans dont je vais vous parler. Le collège a accueilli pendant cette période une trentaine d'internes chaque année, ce qui, rapporté à l'ensemble des élèves du collège (entre 170 et 180) correspond à environ 17% de l'effectif : tous les collégiens de La Farge (15 à 20) complétés par 10 à 15 collégiens de Mauchamp.

La particularité des élèves de Mauchamp, c'est qu'ils sont répartis entre plusieurs collèges. J'ai connu le partage avec Beaujeu et Villié Morgon, puis avec Beaujeu et Saint-Georges-de Reneins. Mais Belleville a aussi participé à l'accueil dans les années antérieures.

Les difficultés constatées *et leurs résolutions*:

Les critères d'admission n'étaient, au début, pas clairement identifiés. Celles-ci se faisaient toujours lors de réunions où tous les partenaires étaient présents. Mais, bien souvent, la compassion, voire la pitié pour une situation décrite sur papier avec plus ou moins de détails, amenait les uns et les autres à accepter des élèves. Au fil des jours, la situation réelle des élèves apparaissait clairement, et ce qui apparaissait tout aussi clairement, c'est qu'il est des situations qu'on ne peut pas prendre en charge dans un collège comprenant une principale, un CPE, 2.5 postes d'AED (= surveillants), une Assistante Scolaire qui ne peut venir qu'en cas d'urgence, une COPsy un après-midi par mois, une infirmière un jour par semaine. Pas de possibilité de soins en libéral dans tout le secteur. Les internats n'étant pas mieux lotis, il est apparu que certains élèves ne pouvaient pas être admis, malgré toute la bonne volonté de chacun, d'autant plus qu'au collège

nous n'accueillons pas que des internes, et que le chef d'établissement doit garantir **à chaque élève** la meilleure scolarisation et la meilleure réussite possible ; il y a les internes, mais il y a aussi les autres collégiens.

Au bout de 4 ans, je dirais que les élèves impossibles à scolariser, étaient les pré-délinquants, voire les élèves déjà tombés dans la délinquance, et les élèves ayant besoin d'un suivi psychologique lourd et régulier. Bien souvent, ces soins sont interrompus à cause de l'éloignement géographique ; les élèves retournent le vendredi soir sur Lyon. Trouver un psychologue qui travaille au-delà de 18h30 est difficile. Les soins sont quasiment impossibles le samedi. J'ai même vu des cas, où les soignants estimaient ouvertement que l'admission à La Farge ou Mauchamp suffiraient à régler le problème. L'effet du bon air des sapins du Haut Beaujolais n'a malheureusement pas d'effet thérapeutique vraiment visible.

Au fil des années, tout le monde s'est retrouvé autour des critères, ou plutôt autour de la définition des élèves que nous étions tous dans l'incapacité d'accueillir, ce qui a permis de procéder à des admissions que nous étions à peu près sûrs de pouvoir assumer.

Un bémol : le manque de « vérité » dans certains dossiers, qui pouvait être lourd de conséquences : silence sur la véritable problématique des élèves, manque de renseignements de la part de la famille, mais aussi des services sociaux, soit qu'ils n'avaient pas eux-mêmes les éléments, soit qu'on les omettait pour assurer la prise en charge d'élèves qu'on n'arrivait plus à gérer sur Lyon.

A noter : au moment de mon départ, embryon de collaboration mise en place par les internats avec la maison des ados de Villefranche/Saône.

La cohérence des politiques éducatives entre le collège et les deux internats aux statuts différents :

Le collège scolarise les internes de 8h à 16h30. Certains restaient même à l'accompagnement éducatif (env. 18h). Et de 16h30 ou 18h au lendemain 8h + le mercredi après-midi : hébergement à l'internat. Le collège a pour ces élèves-là les mêmes objectifs, et je dirais même les mêmes devoirs, qu'envers les autres élèves, car au final, ce sont des élèves comme les autres. Donc le collège a les mêmes exigences de travail personnel de la part des internes que de la part des autres collégiens.

Depuis 2 ans, les deux internats ont la même directrice, ce qui a facilité le partage d'objectifs communs entre les 3 partenaires. Pour assurer une totale cohérence entre le collège et les internats et apporter aux internes le cadre qui leur fait défaut la plupart du temps, il y avait des bilans tous les 15 jours entre le CPE et des éducateurs référents. Cela signifie des heures de travail en commun pour faire le point de chaque situation. Et dès qu'un incident se produisait, soit au collège, soit à l'internat, tout le monde était immédiatement au courant.

Temps nécessaire à une prise en charge qui apporte véritablement une aide à l'élève, qui ne soit pas un simple saupoudrage :

En fait, il faut au moins deux ans pour que l'élève (re)mette le pied à l'étrier de sa scolarité. Beaucoup d'élèves arrivent sans avoir pris l'habitude d'avoir tous les cahiers et les manuels nécessaires aux cours de la journée. Beaucoup n'ont pas ou plus l'habitude de sortir le bon cahier pendant le cours et de noter le cours, sans parler de noter les devoirs dans l'agenda. Il nous a fallu à chaque fois près d'un an pour (re)donner ces habitudes de base aux élèves. Pour l'agenda, laclasse.com permet aux éducateurs des deux internats de vérifier les devoirs à faire. Mais pour la prise de notes dans les cahiers, c'est une autre affaire : certains élèves ont passé des mois entiers à recopier les cahiers d'autres élèves pendant la pause méridienne soit dans mon bureau, soit dans le bureau du CPE, soit dans le couloir de l'administration. Et nous n'avons pas lâché prise tant que l'élève ne prenait pas ses cours en direct. Il faut une année pour transformer ces jeunes en collégiens. Ensuite, on peut aller plus loin, c'est à dire exiger l'apprentissage des leçons, les exercices etc... C'est pour cette raison que l'admission d'élèves en 3ème est compliquée, même si elle n'est pas totalement impossible, car beaucoup d'entre eux n'ont pas du tout ces habitudes d'élèves, et en plus il y a l'orientation en fin d'année qui est fondée sur les résultats scolaires. A cela s'ajoute la problématique de l'adolescence. Des élèves plus jeunes arrivent à accepter plus facilement le « carcan » de l'élève.

Les professeurs, quant à eux, avaient les mêmes exigences que pour les autres élèves. Pas d'aménagement particulier, si ce n'est ceux mis en place pour tous les élèves à besoins particuliers (internes ou pas).

Ce qu'il restait à travailler avec les enseignants : les progrès, même minimes, doivent être valorisés. Passer de 4 à 6 de moyenne générale est déjà énorme pour certains élèves. AT et AC n'ont pas de sens. L'évaluation devrait être différente, ou, à tout le moins, sanctionner différemment ces élèves-là. Difficile de faire comprendre cela aux enseignants et aux autres élèves.

Place des parents :

Certains parents s'impliquaient largement ; d'autres étaient totalement absents ; d'autres encore réussissaient à être trop présents tout en restant sur Lyon.

Relations collège/parents d'internes :

Obligation de se déplacer pour procéder à l'inscription au collège, ce qui leur permettait de visiter le lieu de scolarisation de leur enfant. Par ailleurs, relations téléphoniques pour faire le point quasiment toutes les semaines pour la plupart des élèves (CPE) ; remise des bulletins du 1er trimestre en mains propres au siège des PEP à Villeurbanne (Principale). Certains parents avaient la possibilité de se déplacer pour rencontrer les professeurs ; d'autres étaient contactés par téléphone par les professeurs ; En fait relations très soutenues, et dans la très grande majorité des cas : relations cordiales et confiantes, bien souvent familles reconnaissantes.

Intégration des élèves internes au sein du collège :

Lorsque je suis arrivée en 2009 à Monsols, il y avait 3 groupes dans la cour qui se regardaient plus ou moins en chiens de faïence. J'ai vécu mes premières (et seules de ma carrière) bagarres entre filles. Les 3 groupes : les élèves ruraux montagnards du secteur, les élèves d'origine turque et, en fait, français (familles implantées à Monsols depuis 3 générations) et les internes très majoritairement issus de la banlieue lyonnaise et souvent eux aussi d'origine étrangère (Afrique, Asie, autres pays d'Europe...), mais tous français (4 ou 5 élèves maximum de nationalité étrangère sur 4 ans).

L'ensemble du collège a beaucoup travaillé sur le respect de l'autre, de sa différence. Il a fallu insister sur le fait que les internes sont absolument des élèves comme les autres, ni plus, ni moins, il a fallu dire à ces internes qu'ils avaient les mêmes droits et les mêmes devoirs que les autres élèves, parce qu'ils étaient des élèves comme les autres, il a fallu leur expliquer leurs droits et leurs devoirs, il a fallu expliquer que les internes sont des Français comme les autres et il a fallu dire aux internes qu'ils étaient des Français comme les autres, ce qui visiblement pour certains ne leur avait jamais été dit. Ce travail d'explication a représenté à peu près 90% du travail du CPE et j'y ai aussi participé. Ils ont tous éprouvé un très grand respect et une très grande reconnaissance envers M. Berry (CPE) qui a passé des heures et des heures à leur parler, mais aussi à les écouter et à leur montrer le chemin vers le monde des adultes, à leur donner

des clés pour leur permettre d'être solides plus tard. Les enseignants ont tenu bon. Ce n'était pas toujours facile, mais ils ont toujours été prêts à aider, tout en gardant leurs exigences scolaires. Nous n'avons pas fait de cadeau à ces élèves-là, nous les avons disputés et punis quand il le fallait, ni plus ni moins que les autres élèves, ce qu'ils savaient, et nous les avons aussi écoutés et aidés autant que nous le pouvions, ce qu'ils savaient aussi.

Résultats tangibles :

- *une fresque réalisée par les élèves sous l'égide du professeur d'arts plastiques représentant la diversité des élèves de Monsols, sur un lieu de passage très fréquenté et qui ne présentait absolument aucune détérioration au bout de 3 ans.*
- *Invitations d'internes par des élèves du secteur assez régulièrement le mercredi après-midi, ce qui était inimaginable en 2009.*

Autre remarque : *le fait que des internes de La Farge soient scolarisés dès le primaire dans le secteur et poursuivent ensuite leur scolarité au collège dans la même continuité que les élèves du cru a eu pour effet qu'ils ont été immédiatement intégrés, parce qu'en fait ils l'étaient déjà depuis le primaire et ont conservé leurs copains. Ils avaient aussi pris les habitudes d'élève, ce qui a facilité le travail du collège dans ce domaine et leur a permis une bonne, voire très bonne scolarité pour la plupart.*

Conclusion :

Ce n'était pas facile, nous n'avions pas de moyens ou si peu, en tout cas pas de moyens spécifiques ; il y a eu des échecs, des erreurs. Ce qui est absolument nécessaire, c'est la cohésion et la transparence dans les relations entre tous les adultes qui encadrent ces jeunes. Et il y a eu de belles réussites.

Pour finir, je citerai 2 exemples :

> *Une jeune fille de près de 17 ans, avec une moyenne catastrophique au collège (5 à 6 /20), est tout de même prise au lycée Bel Air en BEP : elle s'est retrouvée avec 13 de moyenne, je n'en revenais pas lorsque j'ai vue son 1er bulletin. Mais un jour de l'année dernière, j'ai entendu quelqu'un courir derrière moi dans une rue de Belleville : c'était elle et elle a été ravie de me raconter son parcours : elle a confirmé ses résultats, a passé un bac pro et a trouvé un CDI de vendeuse à Belleville/Saône. On pourrait dire que ce succès, elle le doit au lycée, et bien sûr qu'elle le doit au lycée ; mais elle m'a*

quand même remerciée, parce que si le collège et l'internat ne l'avaient pas poussée, elle reconnaissait qu'elle n'aurait jamais suivi ce parcours.

Et puis, l'année dernière, j'ai eu un élève interne qui a réussi à intégrer un internat d'excellence sur Lyon. C'est le seul de toute ma carrière (30 ans).

La dimension psychique dans l'accueil du pré-adolescent et de l'adolescent en internat

Intervention Mme Mannino, psychologue clinicienne.

Introduction

C'est dans un contexte d'accompagnement des équipes en APE et de mon expérience de clinicienne sur le terrain que j'ai été sollicitée pour intervenir aujourd'hui. Sollicitée pour vous parler des éléments, ou plutôt des effets dits psychiques de l'internat, pour les jeunes accueillis. J'emploie le terme jeune, car utilisé par les équipes, il regroupe à la fois les notions d'adolescence et de préadolescence, notions complexes de part leurs représentations et étape de développement venant déstabiliser par ses changements le sujet en devenir. Elle amène l'adulte à se positionner comme éducateur, référent, comme étant le repère stable et sécurisant, celui qui tient malgré les attaques, les transferts et projections parfois massives, celui qui reçoit et qui contient. La notion de contenance est au centre même du principe de l'internat. Il s'agit, à mon sens, de travailler l'intrinsèque ou la notion d'internalité des adolescents et préadolescents accueillis. Cette notion m'amènera à développer, dans cette communication, les termes qui s'y rattachent :

- la sécurité intérieure
- la contenance-cadre
- la séparation-individuation
- la limite de violence pour l'adolescent

La sécurité intérieure ou sécurité affective

Pour en revenir à l'origine, lorsque le bébé quitte l'utérus maternel, il se perçoit comme un corps morcelé, atemporel, et non distinct de celui de sa mère. Si les premiers soins sont adaptés, l'enfant et sa mère pourront se séparer de cette enveloppe fusionnelle et s'individualiser. Ainsi, au cours du handling (le handling ; qui est la manière d'être concrètement en contact avec le bébé, dans les soins très fin du maternage), la mère ou son substitut offre à sa progéniture une continuité des soins. Elle s'adapte à ses besoins, ce qui lui permet d'établir un sentiment de sécurité psychocorporel. Parallèlement, le holding (qui est la manière de porter physiquement et psychiquement le bébé) apporte à l'enfant un sentiment de contenance.

Or, H. WALLON (neuropsychiatre, psychologue, philosophe, pédagogue) associé à d'autres neuropsychiatres et psychanalystes estime que ces concepts établis par D. WINNICOTT (pédiatre et psychanalyste britannique) ne sont pas exhaustifs. Ainsi, cette communication corporelle n'est pas unilatérale : il s'agit en fait d'un système d'interactions réciproques entre le bébé et sa mère. La notion de dialogue tonico-émotionnel apparaît : l'enfant perçoit les variations de l'état affectif ou de ce qu'on appelle la disponibilité physique et psychique de sa mère ; et dans le même temps, celle-ci constate les modifications tonico-émotionnelles de son enfant. Nous constatons de véritables adaptations toniques et posturales entre les deux partenaires permettant ainsi une régulation émotionnelle. Cela pose le principe d'une interaction précoce entre la mère et son/bébé.

Ainsi, de telles expériences fusionnelles sont nécessaires pour le développement de l'enfant, puisqu'elles lui permettent d'acquérir un sentiment de sécurité interne, qui lui sera indispensable afin qu'il se constitue une enveloppe psychocorporelle propre soit unique et surtout / individualisée.

La notion de « moi peau » introduite par D. ANZIEU (psychanalyste français, 1995) amène le petit à réaliser qu'il possède un dedans, un dehors, et un volume. La peau devient une membrane contenante et protectrice qui délimite le moi et le non-moi. L'enfant ressent alors une continuité d'existence, et se construit un schéma corporel et une image du corps propre.

Ce sentiment d'unité psychocorporelle se développe donc progressivement. Le stade du miroir met en évidence la reconnaissance de l'unité corporelle comme métaphorisation de l'unité de la vie psychique. Cette notion est introduite par H. WALLON (neuropsychiatre, psychologue, philosophe, pédagogue et homme

politique français). Pour lui, l'enfant peut reconnaître l'image de l'autre dans le miroir, puis son corps propre, parce qu'il acquiert une certaine maturation neurophysiologique, mais également par l'intervention de son environnement. H. WALLON estime que le stade du miroir n'est qu'un élément parmi d'autres impliqués dans la prise de conscience du corps propre.

R. ZAZZO (docteur en lettres, psychologue, et disciple de H. WALLON) met en évidence différentes étapes dans la description du stade du miroir. Dans un premier temps, l'enfant ne semble pas effectuer de lien entre l'image dans le miroir et la personne qui produit ce reflet. Il reconnaît en premier lieu l'image de sa mère, qu'il appréhende comme la réalité. De même, il considère sa propre image comme celle d'un autre enfant. Vers18 mois apparaît une rupture, l'enfant regarde fixement son image ou s'en détourne. Progressivement, il comprend que ce n'est pas que l'image de sa mère qu'il observe dans le miroir. Il peut bientôt s'identifier à son propre reflet, grâce à l'intervention de sa mère qui lui nomme cette image : « oui, regarde, c'est toi ! », qui le nomme. L'enfant se perçoit alors comme une unité psychocorporelle, son schéma corporel se construit, il distingue le soi du non-soi.

J. LACAN (psychiatre et psychanalyste français, 1966) considère que le stade du miroir est formateur de la construction du corps propre, mais aussi de la fonction sujet, du «je». L'enfant perçoit les limites de son corps, l'étayage, le discours, de l'autre lui permettent de se considérer comme différent, de s'approprier son corps. L'image du corps se met en place.

F. DOLTO (pédiatre et psychanalyste française) estime que le miroir ne se limite pas à l'image scopique, mais peut également être la voix ou toute autre forme sensible. Cette expérience de reconnaissance de soi dans le miroir serait vécue comme une castration faisant souffrir l'enfant, qui doit se résoudre à accepter de devenir un sujet autonome, donc séparé et individué.

Séparation/triangularisation

Je vais désormais développer cette notion de séparation et mettre en évidence le fait qu'elle permet l'émergence du sujet.
A la naissance de son bébé, toute « mère suffisamment bonne » se trouve dans un état de «préoccupation maternelle primaire», (pour reprendre les expressions de D. WINNICOTT). Cela signifie qu'elle s'adapte quasi immédiatement aux besoins de son enfant. Cette étape est primordiale pour le petit, qui ne pourrait supporter des carences précoces/répétées.

Progressivement, la mère introduit un temps de latence avant de satisfaire les besoins de son enfant. Elle introduit de fait le début ce que nous nommons la frustration avec la non réponse immédiate au besoin. La durée de cette frustration augmente petit à petit. Ce mécanisme, qui s'effectue naturellement le plus souvent, permet au bébé de s'extraire peu à peu de la relation symbiotique qu'il entretient avec sa mère.

Or, dans ce processus de séparation entre la mère et son enfant, le père dispose d'une place primordiale : il permet de trianguler la relation. D'une relation duelle et fusionnelle mère-enfant, nous passons à une relation à trois permettant la notion de séparation. Ainsi, par exemple, si le dialogue tonico-émotionnel que les mères offrent à leur enfant se situe sur le versant du soin, de la tendresse, du réconfort, les pères, eux, leur offriront davantage un dialogue phasique. Cette modalité particulière du dialogue tonico-émotionnel étudiée par Jean. LE CAMUS (professeur de psychologie sociale à l'Université de Toulouse, 1997) consiste en un échange plus physique, plus stimulant, imprévisible et discontinu. Par exemple, le père peut soulever son bébé dans les airs dans les premiers mois. La fonction paternelle est donc davantage orientée vers une ouverture sur l'environnement. Or, celle-ci ne peut se faire que si la mère permet à son conjoint de se positionner ainsi. Par son action dynamisante, le père interviendra alors comme tiers séparateur entre les deux protagonistes. En véhiculant les règles culturelles et sociales, il permettra au bébé d'accéder à la symbolisation et au langage.

Séparation-individuation/adolescence

Le travail de l'adolescence est de se dégager psychiquement des objets internalisés pour investir des objets extérieurs, extrafamiliaux, avec en corollaire une maturation des fonctions du Moi.

Il faut comprendre que ce processus intrapsychique d'autonomie est progressif, L'adolescent va devoir renoncer progressivement à sa position d'enfant, avec un renoncement aux liens infantiles avec ce qui a été intériorisé des parents ou de ce que nous nommons les imagos parentaux. Il va devoir renoncer progressivement à sa position d'enfant et aux gratifications affectives qui vont avec. En fait, ce travail de séparation est un équilibre dynamique qui se déroule tout au long de la vie par touches successives et non une étape limitée du développement. L'autonomie, ce n'est jamais complet, on tend à le devenir le plus possible, et un élément important est à pointer : l'autonomie implique une certaine reconnaissance de dépendance aux autres, une dépendance non aliénante et finalement réciproque : « je me nourris de l'autre comme il se

nourrit de moi ». Il s'agit d'un échange mettant en avant les notions d'inter-dépendance et d'identification.

L'adolescent mène un combat pour se dégager des objets internalisés, encore faut-il que cette intériorisation ait eu lieu, qu'il existe un objet interne duquel se séparer. On comprend que ce travail psychique est d'autant plus difficile que l'enfant a été malmené dans ce travail d'intériorisation dans l'enfance ou que les conditions de son adolescence ne le permettent pas.
Certains adolescents n'ont pas intériorisé une image suffisamment bonne de leur petite enfance. Ils présentent un monde interne instable, mal structuré ou la remise en question de leurs images parentales ne trouve pas de point de butée dans leur psychisme.
Il y aura alors la nécessité de donner à ces adolescents des conditions favorables à une reprise de ce travail psychique autour de la séparation, dans un cadre fiable et sécurisant, la possibilité d'éprouver l'alternance entre présence et absence, entre proximité et éloignement, et ce afin de lui permettre progressivement un mouvement d'intériorisation, de symbolisation de l'absence et un accès à une séparation possible.

Pour qu'un enfant se sente en sécurité, il faut que dès ses premières années il ait le sentiment d'être créateur de son environnement et qu'il y ait une adéquation suffisamment forte entre ses besoins et les réponses de l'environnement. Il n'a alors pas besoin de se poser trop tôt, trop brutalement, la question de son impuissance à l'égard du monde extérieur.
Par exemple, un enfant que l'on nourrit avant qu'il n'en ait manifesté le désir ou que l'on laisse pleurer dans un coin pendant des heures, sans jamais répondre à ses attentes, se sentira impuissant devant un monde à peu près inconnu.
Par contre, un enfant qui organise son monde en exprimant des besoins et en recevant des réponses adaptées, apprend progressivement à attendre car il sait que la réponse arrivera. Cette attente est un élément fondamental de la sécurité de l'enfant. Celui-ci emmagasine une sécurité d'attachement et crée un lien préférentiel avec une figure de l'environnement, en général sa mère ou un substitut. Cela ne veut pas dire que les autres n'ont pas d'importance. Mais il existe généralement une figure préférentielle qui lui donnera, en miroir, le sentiment d'être aussi un être unique. Plus les relations sont indifférenciées, moins un enfant a conscience de ce qui fait son unicité.

Cependant, toute éducation doit comporter une dynamique. Le fait d'avoir une relation privilégiée et d'être dans une continuité relationnelle donne à l'enfant son sentiment de sécurité et crée en miroir le sentiment de sa propre continuité. Pour ne pas que cette relation ne devienne ensuite une dépendance, une

entrave à son développement, l'enfant devra s'ouvrir sur l'extérieur et sur la différence.

Fonctions de la séparation de l'internat

Suite à l'exposé de ces éléments fondamentaux en termes d'attachement/séparation/individuation, quelles pourraient être les fonctions de cette institution qu'est l'internat ?
Un internat est une institution, c'est à dire une structure organisée où les liens entre les personnes génèrent suffisamment de sens pour produire des effets symboligènes sur les individus. L'internat implique un ailleurs par rapport à la famille, un lieu d'expérimentation de nouvelles relations dans un contexte structuré et différencié, en écho avec les questions d'autonomie, de séparation, d'individuation dont je viens de vous parler.
Une première fonction sur laquelle je vais m'arrêter est celle de la question de contenance. La contenance, comme lieu réceptacle de dépôts multiples, ne suffit pas en tant que telle. Ce n'est pas tant ce qui est reçu qui compte, mais plutôt comment ce qui est reçu est compris au sens propre du terme et transformé. Ainsi, la contenance ne sera-t-elle véritablement opérante que si elle occupe activement certaines fonctions à savoir lorsqu'elle devient une capacité fonctionnelle.

La capacité de contenance d'un individu pour lui-même, de la mère pour son bébé ou d'une institution pour les personnes accueillies, procède alors d'une architecture complexe où différentes fonctions s'articulent :

- en premier lieu, celle d'accordage, qui permet le simple dépôt ;
- puis celle de lier, d'unifier et de tenir ensemble du jusque-là informe, du projeté, du débordant ; du brut
- celle de protéger un moi immature des conséquences de brèches et d'effractions qu'il va immanquablement connaître dans son développement ;
- celle de calmer et réguler le flux d'excitations par un pare-excitation efficace ;
- et enfin, celle de transformer et de symboliser de l'archaïque en représentations, du non-sens en signification ou permettre une élaboration de sens quant au vécu de chaque individu.

Dans une institution de ce type, il y a des règles, l'espace et le temps sont délimités, des interdits sont posés. Les fonctions de l'institution vont s'appuyer sur ce que nous appelons le cadre, 2ème question importante après la

contenance. Je parle d'un cadre qui permet avant tout un espace psychique qui s'appuie sur la réalité des règles que chacun des membres s'est appropriées. Un cadre posé comme sécurisant au regard de règles légitimées et ayant un sens pour l'ensemble des personnes qui les portent et les rappellent. Un cadre permettant aux professionnels un appui psychique et institutionnel, faisant office de loi à l'intérieur des murs de l'internat. Appelant aussi à différencier la punition de la sanction, le groupe de l'individuel.

Un cadre, permet aussi d'éprouver ses propres limites et les limites de l'autre. A nouveau, il s'agit d'une différenciation entre le soi et le non soi. Dans une institution, il introduit les notions de socialisation et de relation à l'autre : l'autre étant l'adulte ou le pair. Le cadre va alors servir de régulateur dans l'organisation de la vie du groupe et dans l'ensemble des relations inter-individuelles.

Il se retrouve également présent dans la construction du sujet dans le sens où celui-ci peut s'y adosser pour trouver des repères stables et des modèles identificatoires autres que les images parentales. L'adossement étant un concept amené par Daniel CALIN (philosophe, psycho-pédagogue) qui le définit de la manière suivante : il s'agit « des effets interactionnels induits par la capacité de certaines personnes, face à d'autres personnes ou groupes de personnes, dans certaines situations, à favoriser chez ces personnes ou groupes de personnes la liaison, la structuration et l'unification de leurs mouvements émotionnels et pulsionnels et de leurs représentations psychiques. »

La séparation liée à l'internat permet une ouverture du système familial, avec l'introduction de personnes extérieures, de tiers, susceptible de constituer de déclencher un changement. L'internat vient entre les parents et leurs enfants, avec l'aménagement d'une distance suffisamment satisfaisante pour l'adolescent et ses parents pour la rendre tolérable. En quelques sorte, l'institution est alors impliquée dans un processus de triangulation.
Il y a aussi quelque chose de symbolique dans l'acceptation parentale d'internat. Cette acceptation, ils peuvent dire à la fois qu'ils sont capables de supporter l'absence de leur enfant et qu'ils pensent qu'il est apte à devenir autonome. Cela implique forcément une mobilisation de fonctionnement familial vers un autre mode relationnel. Pour les parents, une partie de ce qui ce passe pour leur enfant dans l'internat leur échappe, ils doivent faire confiance à l'institution à laquelle ils ont confié leur adolescent.
Du coup, l'adolescent peut vivre la séparation comme un échappement à la maîtrise de ces parents, que cette maîtrise soit réelle ou non, échappement pour lequel les parents sont d'accord en surface, tout du moins.

Ainsi, l'internat peut avoir un rôle tiers de médiation, c'est à dire quelque chose qui à la fois sépare et relie. Encore faut-il que ce tiers ne soit pas dénié, ne soit pas annulé. Si l'institution est trop attaquée par les parents et les adolescents, s'ils ne reconnaissent pas sa fonction, si les personnels sont niées dans leur statut de sujet, dans ce qui fait leurs différences, l'institution risque d'être destituée de sa possibilité de faire tiers, risque de ne pas permettre le réaménagement relationnel nécessaire avec les adultes auxquels l'adolescent est en lien.

La séparation de l'internat peut permettre l'instauration d'un véritable espace psychique d'élaboration. L'adolescent va devoir se représenter, penser ce que pourrait signifier pour lui cette sorte d'affranchissement, pour un temps, du milieu familial. C'est le cadre qui permet la mise en place de cet espace psychique, où une élaboration devient possible sur la question de la différenciation. Cet espace psychique permet aussi de replacer des repères générationnels structurant en réaffirmant la nécessité d'une différenciation, en mettant en scène des places différenciées ce qui aide les jeunes à s'approprier des règles.

Violence ou limites de l'internat

En d'autres termes, une violence peut se produire lorsque l'institution ne permet pas de reconnaître l'enfant comme sujet et désire l'intégrer, je dirais malgré lui, au collectif, ou définit des modalités de prise en charge avant de définir les réels besoins des adolescents, de chaque adolescent, amenant les adolescents à s'adapter à elle de manière quelque peu unilatérale.

Si l'organisation proposée ne permet pas de faire sens pour les jeunes et les adultes, l'institution risque de n'être vécue que comme un lieu de contrainte, avec la sensation de se voir imposer des choses, telle la séparation, une organisation, des règles…ou autre.

Ces contraintes sont diverses

- J'ai parlé de la séparation comme support d'une accession à l'autonomie, mais elle peut, à certain moment, donner le sentiment de violence pour le jeune et/ou sa famille.
- Il y a une temporalité, avec des rythmes particuliers, que l'adolescent va devoir intégrer. Par exemple, certains adolescents dans certaines familles,

ne savent plus ce qu'est un horaire, le simple fait de partager un repas avec d'autres devient une contrainte.

- Il y a aussi des règles, des interdits, des exigences, qui peuvent, en l'absence de sens, rapidement produire une sensation d'arbitraire.
- La promiscuité peut également être vécue comme une violence, elle met à l'épreuve la question de l'intimité et de la pudeur, du fait d'être avec d'autres à la fois comme eux et différents qu'ils n'ont pas choisis. Prendre une douche, dormir dans une chambre avec un inconnu, peut provoquer de la gène à un âge où la question du corps est centrale. Les adolescents peuvent aussi se plaindre de la difficulté à s'isoler. Certains adolescents ont grandement besoin de temps de retrait durant lesquels ils éprouvent leur capacité de rêverie structurante de la vie psychique.
- Ou encore certains adolescents sont effrayés par leurs pairs, parce que les autres sont violents et prennent un effet miroir, ou parce que leur identité fragile est menacée de se dissoudre dans le groupe, ou encore parce qu'il y a une difficulté à se lier avec les autres dans le groupe

Ces situations ne sont pas exhaustives mais viennent illustrer des possibles.

Bien sûr, l'admission dans un internat doit se faire avec l'accord du jeune, mais à cet âge, cette demande peut être ambivalente. Un enjeu majeur réside dans la capacité à donner du sens à cette admission, permettre une réappropriation de l'indication par l'adolescent.

Conclusion

Je résumerai en disant que l'internat provoque une séparation, qui entre en écho avec les différents processus de développement. Cette séparation, qui de fait, implique une confrontation à l'absence, peut-être génératrice de mentalisation. Elle peut aider l'adolescent à se dégager des objets parentaux, dans un étayage des processus de séparation/individuation, à condition que ce soit dans un cadre porteur de sens, afin qu'elle ne soit pas génératrice d'angoisses.

En effet, ce qui est opérant, c'est que la séparation oblige l'adolescent à un effort de subjectivation, de symbolisation, de (re)constitution d'un soi, de découverte qui constitue à proprement parler le temps de l'élaboration.

Cette élaboration devient possible par l'intermédiaire du tiers représenté par l'institution et les professionnels faisant office de repères et de modèles

identificatoires. La notion de tiers appelle bien la présence des parents, de la famille dans ce cheminement psychique et éducatif. Elle pose la question de l'ajustement de la « suffisamment » bonne distance rendant possible la séparation et le travail, mais également de l'alliance amenant à la notion de co-éducation et de son articulation dans le réel des accompagnements.

Retour et témoignage sur la journée

Anne Marie Vaillé

Mme Vaillé, Présidente du Conseil national de l'innovation pour la réussite scolaire, de 2000 à 2002, a eu également en charge comme conseillère au ministère de l'Education nationale, le dossier des internats et elle avait accepté un rôle de « grand témoin » pour notre journée. Le texte ci-dessous est son retour, envoyé à l'issue de la journée.

Internats : "Pour qui pour quoi, de l'exclusion à l'alliance".

L'intitulé du colloque est particulièrement bien choisi car il a permis de guider l'écoute et l'analyse des interventions. Il permet également de mettre efficacement en évidence les problématiques à approfondir pour faire avancer le bon fonctionnement des internats en général et de ceux que les PEP ont en charge dans le Rhône.

La journée d'écoute et d'observation m'a conduite à des observations que je classe en deux domaines:

- les apports significatifs des interventions
- les pistes de réflexion et de travail qui en découlent.

Les apports des interventions:

Reprenant le titre du colloque je soulignerai d'abord ce qui fut dit concernant **le public des internats ou les internats pour QUI ?**

Il y a les élèves qui sont **volontaires** pour trouver un lieu de travail plus satisfaisant que le cadre familial ou encore qui vivent en milieu rural donc éloigné des lieux de scolarisation.

Ceux-là, acquis à l'internat pour assurer leur réussite scolaire, sont précieux pour stimuler leurs camarades plus en difficulté.

Il est évident que le **public** des internats doit être **hétérogène**. Là comme ailleurs, constituer des ghettos de jeunes en difficulté est voué à l'échec et ce n'est pas la politique adoptée par les PEP même si leur souci est d'offrir l'internat au maximum de jeunes que le milieu familial ne peut soutenir et aider dans leur scolarité.
Les interventions des personnels d'éducation des collèges montrent cette volonté de convaincre les élèves que cette solution est la bonne s'ils ne parviennent pas à travailler dans leur environnement.
Une des premières questions qui ressort de ce qui a été traité au cours de cette journée est celle de faire émerger chez les jeunes une **adhésion** à l'inscription dans un internat pour réussir leur parcours scolaire. On peut même imaginer susciter le **désir d'internat.**
Il y a vingt ans l'Inspecteur général R. Carré écrivait, dans son remarquable rapport sur les internats publics, que ceux qui réussissaient à créer ce désir étaient d'abord ceux qui disposaient de **sections sport ou artistiques.** C'est, il me semble, une piste à emprunter car même si ces internats existent encore il y en a trop peu.

La deuxième grande catégorie d'élèves qui a été décrite par les différents intervenants et qui constitue le public majoritaire des PEP est celle des **élèves en détresse familiale, sociale et psychologique ...**
Si, pour les travailleurs sociaux, l'internat apparaît comme une vraie solution, nous avons également entendu que les moyens de convaincre parents et enfants de l'adopter n'étaient pas faciles à mettre en œuvre et le résultat n'était pas garanti sur la longue durée.
A ce propos, le problème de la **séparation,** voire de l'arrachement à l'univers familial et familier du jeune est à traiter avec attention et dans la durée. Même si les travailleurs sociaux et autres personnels d'éducation ont insisté, à juste titre, sur leur impuissance.

Il y a donc là un deuxième thème à explorer plus en détail et peut-être des idées à faire naître pour que les personnels qui croient en la nécessité de la solution "internat" pour les jeunes en difficulté soient soutenus et trouvent **des chemins de conviction pour les intéressés.**

Aborder la question du **"pour quoi aller dans un internat"** comme le titre du colloque nous y invite conduit peut-être à des éléments de réponse au problème précédent.

Plusieurs données doivent être prises en compte dans l'offre d'internat faite aux familles et aux jeunes.
Les personnels d'éducation qui présentent cette possibilité aux jeunes en difficulté ont parlé longuement de leurs interventions auprès des parents qui ont souvent une attitude ambigüe par rapport à l'inscription en internat des enfants.

Après avoir approuvé ils reviennent sur leur décision en excusant volontiers les absences des enfants voire en les favorisant. Le temps n'a pas permis de **distinguer finement les différences d'attitude des parents et des enfants face à l'internat.** Cependant dans la plupart des cas il semblerait que les réticences à y aller puis à y rester s'entretiennent au sein de la famille et méritent d'être interrogées séparément.

Beaucoup d'intervenants ont évoqué, dans ce cadre-là, la question de la **séparation** qui s'opère entre l'interne et la famille et qui est difficile à vivre pour tous dans la plupart des cas. C'est un **thème à approfondir** sous tous ses aspects. Il a été analysé dans l'exposé d'une jeune psychologue mais de façon trop théorique.

Il conviendrait sans doute de reprendre ce que les travailleurs sociaux ont relaté concernant **l'accompagnement des familles** pour voir comment il peut être possible d'alléger le poids de cette démarche pour les familles.

Il est, semble-t-il, nécessaire aussi de revoir cette question du **point de vue des jeunes** qui se trouvent privés de leur environnement habituel lequel, même s'il est insatisfaisant sous de multiples aspects, contient leurs repères, donc des éléments sécurisants. Il serait sans doute utile d'examiner finement les frustrations que l'internat leur inflige alors qu'ils n'ont pas été éduqués à les accepter et, en regard, les contraintes qu'il leur impose.
A partir de là tout un chemin éducatif et pédagogique doit être tracé qui permette aux internes d'y trouver leur compte.
Certes cela est à l'œuvre globalement dans la vie quotidienne des internats comme en ont témoigné divers intervenants.
Il y a des temps de jeux, de distractions avec des moyens matériels semble-t-il convenables ainsi qu'un suivi important des internes dans tous les domaines.
Cependant, il a été dit qu'il conviendrait sans doute de creuser ce qui se passe sur le plan affectif avec l'**éloignement des parents et la disparition du groupe de pairs.** De même, les **contraintes** pratiquement inévitables pour faire l**e travail scolaire** méritent que l'on imagine des mesures appropriées pour les jeunes les plus éloignés d'une scolarisation régulière.

Là encore, elles sont semble-t-il au moins partiellement à l'œuvre mais il serait peut-être utile de développer la notion de **plaisir** plus qu'elle ne l'est actuellement dans l'Ecole.

De même, M. Glasman a évoqué la question de l'aptitude à la **solitude et à l'autonomie** qui sont des éléments d'éducation indispensables pour bien vivre l'internat. Un domaine mérite d'être développé pour faciliter l'accès à **l'autonomie, c'est celui de** l'**exercice des responsabilités**. C'est un chantier à ouvrir tant il est vrai que le système scolaire y invite peu. C'est peut-être dans les activités de loisir et collectives qu'il est le plus aisé de bâtir des projets allant dans ce sens.
Tout cela fait partie du volet éducatif des internats qui semble bien pris en compte par tous les personnels qui se sont exprimés. Il n'en reste pas moins que là comme dans les externats il y a sans aucun doute à promouvoir des **innovations plus efficaces et mieux adaptées à la diversité du public car, pour l'internat, il semble que le "sur mesure" soit indispensable.**

Les pistes de réflexion et de travail

L'écoute de l'ensemble des interventions permet de mettre en évidence au moins **quatre grands sujets dominants** qui ressortent des préoccupations des personnels chargés du fonctionnement des internats:

La question de l'exclusion, comprise dans le titre, est sous-jacente à tout moment dans la mise en place de la proposition d'internat. Bien souvent, on l'a dit, les élèves à qui on propose l'internat sont des élèves qui sont en marge du système scolaire et qui s'en excluent ou que l'on exclut.
On a entendu en outre des intervenantes parler des problèmes posés par les exclusions d'internats qui peuvent être décidées à l'encontre de certains élèves et des exclusions de l'externat prononcées à l'encontre de certains internes lorsque les deux structures ne sont pas intégrées.
Ces deux derniers cas de figure interrogent particulièrement le système éducatif. Ces mesures d'exclusion atteignent un niveau de complexité majeur quand elles sont prises dans un lieu éducatif choisi pour lutter contre les exclusions qu'a subies l'élève en milieu externalisé.
Mais c'est aussi une forme de sanction si souvent adoptée par le milieu éducatif à l'égard des élèves rebelles à toute forme de scolarisation ; il faut en examiner la validité et rechercher activement les alternatives, si elles existent.
Cela paraît être un sujet à approfondir rapidement.

L'éducation et la pédagogie adaptées à des groupes d'élèves hétérogènes dans leurs comportements en internat sont des pratiques à développer et transmettre en formation aux personnels car c'est difficile et souvent à réinventer en fonction de l'évolution du public scolaire. Maîtriser ces méthodes paraît indispensable tant il est nécessaire de tenir compte des particularités de chaque élève s'ils sont en grandes difficultés sociales et scolaires afin de trouver la bonne réponse à leur problème.

Le partage de la parentalité a été évoqué par une intervenante pour insister sur la nécessaire **complémentarité éducative** entre parents**,** enseignants, personnels de santé et sociaux qui ont tous affaire au même jeune.
Cela implique des échanges, des réflexions, décisions élaborées en commun afin que les adultes restent cohérents dans leurs comportements et leurs objectifs éducatifs.

Cela conduit à l'élaboration d'une sorte de culture commune qui doit se construire avec méthode. C'est le type d'action qui ne s'improvise pas et que les responsables des structures éducatives doivent prévoir.
Cette mise en commun semble d'autant plus nécessaire qu'au cours du vingtième siècle une importante mutation s'est opérée dans les rôles éducatifs respectifs des familles et de l'Ecole. Antoine Prost décrit cela dans le Tome.IV de l'Histoire de l'enseignement, "L'Ecole et la Famille dans une société en mutation".

On a changé d'univers éducatif : celui de la famille, contraignant, soumis à la rude autorité du chef de famille où l'on imposait, sans discussion, aux enfants des règles et des tâches lourdes avec une l'Ecole qui représentait alors un lieu beaucoup plus souple et reposant surtout pour les enfants obligés de travailler en particulier dans les campagnes, à celui de la famille protégeant l'enfant, cherchant à lui faire plaisir avec une école qui devenait le lieu des contraintes et des tâches exigeantes.
En matière de politique éducative, il faut prendre la mesure de ce bouleversement ainsi que des bouleversements de la structure familiale actuelle.
Il semble bien que ce n'est qu'à condition de mettre en place une coéducation entre parents et éducateurs de toutes sortes que l'on rendra les internats attractifs et utiles tant ils sont éloignés désormais des comportements éducatifs familiaux voire sociaux.

Ces quatre points ont la particularité d'interroger l'ensemble du milieu éducatif et méritent donc d'être abordés en commun par tous les acteurs de ce milieu.

Ils ont en outre fait l'objet d'études, de recherches et d'innovations variées qui aident à la réalisation de projets dans ces domaines. Il faut s'en servir pour ne pas tout réinventer.

Pour terminer, retenons que les internats ont été présentés comme un enjeu de **prévention** qui, comme toujours en la matière, coûte moins cher, à terme, à la société, même si on doit convenir que l'investissement initial est lourd.

Anne-Marie Vaillé

Association Les PEP 69

Parc Actimart – Bâtiment D – 109, rue du 1er mars 1943 – BP 1100

69613 VILLEURBANNE Cedex

☎ 04.37.43.14.14 – Fax : 04.37.43.00.55

e-mail : adpep69@lespep69.org

Site internet : http://www.lespeprhonealpes.org